



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

LA MONTÉE DE L'ISLAMOPHOBIE : AGIR, FAIRE FACE À LA HAINE ET PROTÉGER LES LIBERTÉS CIVILES ENSEMBLE

**Rapport du Comité permanent de la justice et des droits
de la personne**

Lena Metlege Diab, présidente

**DÉCEMBRE 2024
44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION**

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

**LA MONTÉE DE L'ISLAMOPHOBIE : AGIR, FAIRE
FACE À LA HAINE ET PROTÉGER LES LIBERTÉS
CIVILES ENSEMBLE**

**Rapport du Comité permanent
de la justice et des droits de la personne**

**La présidente
Lena Metlege Diab**

DÉCEMBRE 2024

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE LA PERSONNE

PRÉSIDENTE

Lena Metlege Diab

VICE-PRÉSIDENTS

Larry Brock

Rhéal Éloi Fortin

MEMBRES

Chris Bittle

Élisabeth Brière

Anju Dhillon

Michelle Ferreri

Jamil Jivani

Alistair MacGregor

James Maloney

L'hon. Marco Mendicino

Tako Van Popta

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Ziad Aboultaif

Shafqat Ali

Mel Arnold

Pam Damoff

Ali Ehsassi

Randall Garrison

Marilyn Gladu

Joël Godin

Anthony Housefather

Gord Johns

Arielle Kayabaga

Arpan Khanna
Irek Kusmierczyk
Richard Lehoux
L'hon. Rob Moore
Brad Redekopp
Leah Taylor Roy
Salma Zahid
Sameer Zuberi

GREFFIER DU COMITÉ

Jean-François Lafleur

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Recherche et éducation

Lyne Casavant, analyste

Dana Phillips, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE LA PERSONNE

a l'honneur de présenter son

VINGT-SIXIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié l'islamophobie et mesures supplémentaires qui pourraient être prises pour répondre aux craintes légitimes exprimées par la communauté musulmane du Canada et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	1
LA MONTÉE DE L'ISLAMOPHOBIE : AGIR, FAIRE FACE À LA HAINE ET PROTÉGER LES LIBERTÉS CIVILES ENSEMBLE.....	5
Chapitre 1 — Introduction.....	5
Chapitre 2 — Ce que nous avons entendu	6
2.1 Manifestations récentes de l'islamophobie	6
2.1.1 Violence physique, menaces, harcèlement et vandalisme.....	7
2.1.2 Les expressions de la haine et la désinformation	11
2.1.2.1 La haine en ligne	12
2.1.3 L'islamophobie systémique	16
2.2 Le contexte actuel.....	19
2.2.1 L'essor de l'islamophobie après le 7 octobre 2023.....	19
2.2.2 Les causes sous-jacentes	21
2.2.2.1 Le 11 septembre et la guerre contre le terrorisme	21
2.2.2.2 Autres causes sous-jacentes.....	22
2.3 Définir l'islamophobie	24
2.3.1 L'islamophobie, le racisme anti-arabe et le racisme anti-palestinien	25
2.3.2 Le racisme anti-palestinien et l'antisémitisme	27
2.3.3 L'islamophobie et le genre.....	28
2.4 Les répercussions du militantisme propalestinien	29
2.5 Le cadre juridique et politique	33
2.5.1 Réformes législatives suggérées.....	35
2.6 Les réactions des autorités	36
2.6.1 Les élus et le gouvernement.....	36
2.6.2 Le système judiciaire	39
2.6.3 Les écoles et les universités	41

2.6.4 La communauté.....	42
Chapitre 3 — Conclusions et Recommandations.....	45
3.1 S'appuyer sur les travaux antérieurs.....	45
ANNEXE A : RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE	51
ANNEXE B : LISTE DES TÉMOINS.....	55
ANNEXE C : LISTE DES MÉMOIRES	57
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	59
OPINION DISSIDENTE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA	61
OPINION DISSIDENTE DU BLOC QUÉBÉCOIS.....	67

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada mette en œuvre l'ensemble des recommandations présentées dans le rapport intitulé *Combattre la haine : L'islamophobie et ses répercussions sur les musulmans au Canada* publié par le Comité sénatorial permanent des droits de la personne en 2023, et qu'il fasse le suivi de l'ensemble des engagements qu'il a pris au Sommet national sur l'islamophobie de 2021. 46

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada :

- reconnaisse officiellement les Palestiniens comme un groupe distinct victime de discrimination;
- investisse dans la recherche pour mieux comprendre cette forme de discrimination, y compris comment elle agit de façon intersectionnelle avec l'islamophobie et la discrimination anti-arabe; et
- élabore un plan concret pour lutter contre cette forme de discrimination en consultation avec les communautés musulmanes, arabes et palestiniennes..... 46

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada, dans ses communications publiques, dénonce fermement et sans équivoque l'islamophobie et les formes associées de discrimination, y compris la discrimination envers les Arabes et les Palestiniens..... 46

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada élabore, en consultation avec les communautés musulmanes, arabes et palestiniennes, et dans le respect des compétences des provinces et des territoires, des initiatives destinées à promouvoir la compréhension culturelle, à remettre en question les stéréotypes et à favoriser l'empathie envers ces communautés, et qu'il fournisse suffisamment de ressources pour assurer l'efficacité de ces initiatives. 46

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada, conformément à son engagement de bâtir des communautés fortes et de célébrer le multiculturalisme, en consultation et en collaboration avec les provinces et les territoires, et dans le respect de leurs compétences, finance des initiatives citoyennes dans les communautés à travers le pays qui enseignent la pensée critique, la littératie numérique et la résilience contre toutes les formes de haine et d'extrémisme, y compris l'islamophobie, la discrimination anti-arabe, la discrimination anti-palestinienne, l'antisémitisme et d'autres formes de sectarisme. 47

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada élabore des mesures législatives ou des politiques pour promouvoir une plus grande transparence relativement aux algorithmes des médias sociaux, aux politiques d'application du contenu et à la publicité, et pour obliger les entreprises de médias sociaux à rendre des comptes pour les préjudices qu'elles causent. 47

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada élabore des mesures législatives afin de lutter contre la haine en ligne en consultation avec, notamment, des membres des communautés musulmanes, arabes et palestiniennes, et que ces mesures comprennent des mécanismes rigoureux de surveillance conçus pour protéger la légitime liberté de parole de ces groupes. 47

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada renforce le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité de Sécurité publique Canada en confiant à

un agent de liaison la tâche d'appuyer le processus de demande dans les situations d'urgence. 47

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada accorde des ressources supplémentaires aux initiatives communautaires de lutte contre l'islamophobie, la discrimination anti-arabe et la discrimination anti-palestinienne dans l'ensemble du pays, y compris les initiatives de recherche et de collecte de données. 47

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada accorde des ressources supplémentaires à l'établissement et au maintien d'unités de lutte contre les crimes haineux au sein des corps policiers de l'ensemble du pays. 48

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada pose des gestes concrets afin de mieux faire comprendre l'islamophobie, la discrimination anti-arabe et la discrimination anti-palestinienne dans les milieux de travail de compétence fédérale et de soutenir la lutte contre ces problèmes, y compris en révisant les lois, les politiques et les initiatives de perfectionnement professionnel pertinentes. 48

Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada accroisse les ressources mises à la disposition de la Commission canadienne des droits de la personne et d'autres organismes fédéraux concernés pour l'élaboration de programmes destinés à prévenir l'antisémitisme, l'islamophobie, la discrimination anti-arabe et la discrimination anti-palestinienne au travail. 48

Recommandation 13

Que le gouvernement du Canada, en consultation et en collaboration avec les provinces et les territoires, et dans le respect de leurs compétences, affirme la nécessité pour les établissements d'enseignement, y compris les universités, les collèges et les établissements d'enseignement postsecondaire : de soutenir la liberté d'expression, la liberté académique, la sécurité et le bien-être de tous les étudiants et de toutes les étudiantes, du personnel et des membres du corps professoral; de fournir des directives claires sur la différence entre se sentir en sécurité et être mal à l'aise; d'augmenter la représentation des

membres du corps professoral musulmans et musulmanes, palestiniens, palestiniennes et arabes; et de consacrer des ressources pour soutenir les étudiants et les étudiantes, les enseignants et les enseignantes ainsi que le personnel, y compris la désignation de conseillers spéciaux et de conseillères spéciales auprès des présidents et des présidentes pour fournir des conseils sur les libertés civiles, l'islamophobie et le racisme anti-palestinien. 48

Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada finance la poursuite de la collecte de données quantitatives et qualitatives concernant les expériences islamophobes, la discrimination anti-arabe et la discrimination anti-palestinienne sur les campus universitaires dans tout le pays..... 49

Recommandation 15

Que le gouvernement du Canada convoque un comité d'examen national, composé de représentants fédéraux, provinciaux et municipaux, de représentants de l'administration universitaire, de membres du corps enseignant et d'étudiants, afin de comprendre les répercussions de la montée de l'islamophobie, la discrimination anti-arabe et la discrimination anti-palestinienne sur les campus et de formuler des recommandations non contraignantes pour assurer un milieu universitaire plus sain. 49



LA MONTÉE DE L'ISLAMOPHOBIE : AGIR, FAIRE FACE À LA HAINE ET PROTÉGER LES LIBERTÉS CIVILES ENSEMBLE

CHAPITRE 1 — INTRODUCTION

« Je n'aurais jamais imaginé que les années les plus formatrices de ma vie, mon adolescence, seraient consacrées à lutter contre la haine et l'islamophobie afin que d'autres ne vivent pas la souffrance que mes amis et moi avons dû vivre. »

Maryam Al-Sabawi, Youth Coalition Combating Islamophobia

« [L]e Canada a la triste et horrible distinction, parmi tous les pays du G7, d'afficher le plus grand nombre de musulmans assassinés. Bref, le fait d'être musulman au Canada n'est pas aussi sûr qu'il devrait l'être. »

Amira Elghawaby,
représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie

L'islamophobie fait sentir ses effets dévastateurs depuis quelques années au Canada. Des communautés, qui pleurent encore la perte d'êtres chers à la suite de la fusillade de masse survenue à la mosquée de Québec en 2017 et l'attaque au camion-bélier perpétré en 2021 contre une famille musulmane à London en Ontario, subissent une nouvelle vague de violence et de discours haineux. Au cours de l'étude menée sur le sujet, plusieurs témoins ont noté l'augmentation du nombre d'incidents islamophobes observés dans la dernière année¹. Des femmes portant l'hidjab se font harceler, agresser

1 Voir, par exemple, Chambre des communes, Comité permanent de la justice et des droits de la personne (JUST), *Témoignages*, 6 juin 2024 (Stephen Brown, président-directeur général, Conseil national des musulmans canadiens); JUST, *Témoignages*, 10 juin 2024 (Amira Elghawaby, représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie, Bureau de la représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie; Husein Panju, président, Association canadienne des avocats musulmans; Fauzia Mazhar, directrice exécutive, Coalition des femmes musulmanes de KW).



et cracher dessus en public. Des mosquées sont la cible de menaces et de vandalisme. Des musulmans canadiens sont tenus pour responsables d'actes terroristes à l'étranger; certains perdent leur travail en raison de leurs convictions religieuses et politiques.

Cette nouvelle vague d'islamophobie s'inscrit dans un contexte plus général de haine grandissante envers plusieurs groupes minoritaires, sur fond de résurgence des tensions géopolitiques, de l'essor de l'extrémisme en ligne et d'autres forces polarisantes. On ne saurait ignorer les traits que ces signes d'intolérance ont en commun. Cela dit, l'islamophobie représente aujourd'hui, au Canada, une forme distincte et particulièrement virulente de haine; pour cette raison, elle exige une réponse soigneusement adaptée.

Le 21 mars 2024, le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes (le Comité) a adopté une motion en vue d'entreprendre deux études indépendantes « compte tenu de la montée alarmante de l'antisémitisme et de l'islamophobie au Canada² ».

En juin 2024, le Comité a tenu trois réunions sur la question de l'islamophobie, au cours desquelles il a entendu 19 témoins, dont des victimes d'attentats islamophobes, des jeunes musulmans, des chefs de mosquées, des représentants d'organisations de la société civile et des professeurs d'université³. Le Comité a aussi reçu plus de 40 mémoires. Le Comité tient à exprimer sa gratitude à toutes les personnes qui ont participé à son étude, et il salue tout particulièrement le courage de celles et de ceux qui ont comparu devant lui pour témoigner de la violence et de la haine islamophobes qu'ils ont eux-mêmes vécues.

Selon le recensement de 2021 de Statistique Canada, 1 75 715 Canadiens s'identifient comme musulmans, soit 4.9 % de la population canadienne⁴.

CHAPITRE 2 — CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

2.1 Manifestations récentes de l'islamophobie

Le Comité a entendu des témoignages troublants de gens qui ont décrit l'islamophobie et d'autres formes associées de discrimination dont ils ont été victimes au Canada récemment. Les impacts subis par ces personnes, ainsi que par leurs familles et leurs communautés, sont palpables dans les témoignages reçus. Bien qu'il n'ait pas eu pour

2 JUST, *Procès-verbal*, 21 mars 2024.

3 Les annexes B et C du présent rapport donnent la liste des témoins qui ont comparu devant le Comité et la liste des mémoires reçus, respectivement.

4 Statistique Canada, « [Religion selon le genre et l'âge : Canada, provinces et territoires](#) », 21 juin 2023.

mandat, dans le présent rapport, d'examiner en profondeur les incidents mentionnés, le Comité estime qu'il est essentiel d'entendre les expériences des personnes les plus directement touchées par l'islamophobie afin de bien comprendre le problème dans toute son ampleur. Les sections ci-dessous présentent donc quelques-uns des exemples particulièrement préoccupants d'islamophobie dont il a pu prendre connaissance pendant son étude.

2.1.1 Violence physique, menaces, harcèlement et vandalisme

L'histoire récente de l'islamophobie au Canada a été marquée par deux actes épouvantables de violence meurtrière : la fusillade de masse lors de laquelle six fidèles sont morts et beaucoup d'autres ont été blessés dans une mosquée de Québec en 2017, et l'attaque au camion-bélier perpétré contre les Afzaal, une famille visiblement musulmane, à London (Ontario), en 2021. Quatre membres de la famille ont alors été tués, et un garçon de neuf ans est devenu orphelin. Pendant son témoignage, Amira Elghawaby, représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie, a déclaré que « le Canada a la triste et horrible distinction, parmi tous les pays du G7, d'afficher le plus grand nombre de musulmans assassinés. Bref, le fait d'être musulman au Canada n'est pas aussi sûr qu'il devrait l'être⁵. »

Le Comité a entendu des témoignages bouleversants de personnes touchées par ces tragédies. Ali Islam, un proche parent de la famille Afzaal, a dit que ses propres enfants avaient perdu leurs sentiments de sécurité et d'appartenance après l'attentat de 2021 : « L'innocence de tous les enfants de ma famille s'est volatilisée, surtout celle de mon petit-neveu de neuf ans, désormais orphelin [...] Pour ma femme, l'expression violente de l'islamophobie a comme conséquence que dans son esprit, elle nous dit un dernier au revoir aux enfants et à moi quand nous sortons de la maison, tous les jours⁶. »

Maryam Al-Sabawi, de l'organisation Youth Coalition Combating Islamophobia, était une amie proche de Yumna Afzaal, qui avait 15 ans quand elle a perdu la vie dans cet attentat. Elle a livré le témoignage suivant :

Les nuits sans sommeil, la peur des camions et l'incapacité d'aller marcher m'ont fait réfléchir à ce qui nous a été enlevé le 6 juin 2021. Nous n'avons pas seulement perdu Yumna et sa belle famille. Nous avons également perdu notre sentiment

5 JUST, *Témoignages*, 10 juin 2024 (Amira Elghawaby, représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie, Bureau de la représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie). Voir aussi JUST, *Témoignages*, 6 juin 2024 (Stephen Brown, président-directeur général, Conseil national des musulmans canadiens).

6 JUST, *Témoignages*, 3 juin 2024 (Ali Islam, à titre personnel).



d'appartenance, notre sentiment de communauté, notre sentiment de sécurité et notre identité. Nous avons même perdu notre innocence [...] Tout cela nous a été dérobé par de la haine non contrôlée, de la haine qui a eu d'innombrables occasions de croître, de la haine qui a soigneusement incubé dans le silence des autres⁷.

Boufeldja Benabdallah, cofondateur et porte-parole du Centre culturel islamique de Québec, a décrit le grand nombre de menaces et d'incidents islamophobes qui ont eu lieu avant la fusillade de 2017 à sa mosquée, y compris des messages haineux et menaçants envoyés à la mosquée, des croix gammées peintes sur les murs de l'établissement, des excréments et une tête de porc laissés à la porte, et des discours haineux proférés à la radio et dans des tracts présentant les musulmans comme des agitateurs étrangers. Il a dit qu'il n'y avait eu qu'un « petit pas » entre ces incidents et la tragédie du 29 janvier 2017, où « on a perdu six parents, six pères de famille, qui ont laissé six veuves et 17 enfants en bas âge, et 45 personnes ont subi des traumatismes psychologiques, dont une qui est encore dans son fauteuil roulant après avoir été atteinte de six balles, dont une est encore dans son cou⁸ ».

Selon Stephen Brown, président-directeur général, Conseil national des musulmans canadiens (CNMC), la fusillade trouble encore, à ce jour, la fréquentation des mosquées et les fidèles : « Je me souviens d'avoir parlé à des gens qui ne peuvent toujours pas aller prier à la mosquée parce que chaque fois que la porte est derrière eux, il leur est impossible de se concentrer sur la prière parce qu'ils ont peur que quelqu'un entre par la porte arrière⁹. »

Bien que ces incidents représentent les manifestations les plus extrêmes de l'islamophobie au Canada, ce ne sont pas les seuls exemples de violence motivée par la haine envers les communautés musulmanes. Les témoignages le montrent clairement, les musulmans, leurs familles et leurs institutions sont encore trop souvent confrontés à la violence physique, aux menaces, au harcèlement et au vandalisme qui sont enracinés dans des sentiments islamophobes, anti-arabes ou anti-palestiniens.

Par exemple, Shaffni Nalir, directeur général du Centre islamique et services communautaires de Toronto, a décrit les incidents islamophobes répétés qui ont ciblé sa mosquée ces dernières années, y compris un courriel dont l'auteur menaçait de « tuer chaque maudit musulman » et de « refaire un Christchurch », ce qui a forcé la mosquée à fermer pour quatre semaines. Il a ajouté que, le 18 novembre 2023, « les menaces

7 JUST, *Témoignages*, 3 juin 2024 (Maryam Al-Sabawi, Youth Coalition Combating Islamophobia).

8 JUST, *Témoignages*, 10 juin 2024 (Boufeldja Benabdallah, cofondateur et porte-parole, Centre culturel islamique de Québec).

9 JUST, *Témoignages*, 6 juin 2024 (Stephen Brown, président-directeur général, Conseil national des musulmans canadiens).

contre notre mosquée se sont concrétisées¹⁰ » lorsque les fidèles, qui avaient entendu de grands bruits aux fenêtres et à la porte, se sont précipités à l'extérieur :

[N]ous avons vu un individu à bicyclette qui proférait des menaces racistes et nous criait : « Maudits Arabes. Maudits musulmans. Nous allons tous vous achever. » Cet individu a ensuite craché plusieurs fois dans notre direction et s'est enfui.

[...] Peu après, cet individu est revenu et a lancé une grosse pierre vers un groupe de fidèles qui socialisaient devant la mosquée. Heureusement, il a manqué le gardien âgé de la mosquée de quelques pouces. Puis, il a crié : « Vous êtes tous morts » et s'est enfui encore une fois¹¹.

M. Nalir a expliqué que, depuis cet incident, il a du mal à se concentrer sur la prière :

[J]e pense toujours au fait que quelqu'un pourrait entrer et à la façon dont je réagis pour protéger les membres de ma communauté. [...] Cette personne a privé notre communauté de son sentiment de sécurité dans notre mosquée, qui est le fondement de notre communauté¹².

Selon ce que le Comité a entendu, le danger n'a fait que s'intensifier depuis l'éclatement de la guerre au Moyen-Orient le 7 octobre 2023 (7 octobre). Par exemple, M^{me} Elghawaby et Nadia Hasan, professeure adjointe, École d'études sur le genre, la sexualité et les femmes, Université York, ont noté que le domicile d'une famille musulmane de London, en Ontario, a été incendié intentionnellement quelques jours à peine avant la conclusion de cette étude¹³. Sur la pelouse devant la maison, les résidents avaient posé des affiches appuyant les victimes de l'attentat au camion-bélier de 2021 et exprimant leur soutien aux droits de la personne des Palestiniens.

Par ailleurs, certains participants ont souligné la fréquence accrue des attaques perpétrées directement contre des musulmans, et particulièrement contre des femmes

10 JUST, *Témoignages*, 3 juin 2024 (Shaffni Nalir, directeur général, Centre islamique et services communautaires de Toronto).

11 *Ibid.*

12 *Ibid.* Pour d'autres exemples d'attaques visant des mosquées en Amérique du Nord, voir JUST, *Témoignages*, 3 juin 2024 (Omar Babili, étudiant, à titre personnel); JUST, *Témoignages*, 10 juin 2024 (Amira Elghawaby, représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie, Bureau de la représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie; Asif Khan, secrétaire national, Relations publiques, Jama'at Musulmane Ahmadiyya Canada).

13 JUST, *Témoignages*, 10 juin 2024 (Amira Elghawaby, représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie, Bureau de la représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie; Nadia Hasan, professeure adjointe, École d'études sur le genre, la sexualité et les femmes, Université York, à titre personnel).



portant un couvre-tête, qui sont alors visiblement musulmanes¹⁴. Selon Nadia Hasan, on « s’attaque aux femmes musulmanes en leur arrachant leur hidjab, en les agressant physiquement — on les frappe à la tête, au ventre — et en leur crachant dessus; cela arrive très souvent depuis l’automne dernier¹⁵ ».

Jasmin Zine, professeure de sociologie et d’études islamiques, Université Wilfrid-Laurier, a attiré l’attention sur un reportage selon lequel des étudiantes musulmanes de l’Université Western ont été agressées physiquement et se sont fait cracher dessus et dire qu’elles méritaient d’être « violées et tuées¹⁶ ». M. Brown a parlé de plusieurs incidents récents où des femmes portant l’hidjab, dont une qui manifestait pacifiquement, ont été agressées : « Ce genre d’incidents se produit à une fréquence alarmante dans les rues canadiennes [...] Pour une raison ou une autre, les gens estiment qu’il est acceptable d’accoster dans la rue des musulmanes qui portent un hidjab¹⁷. »

Fauzia Mazhar, directrice exécutive de la Coalition des femmes musulmanes de Kitchener-Waterloo, et M^{me} Zine ont déclaré que des étudiants musulmans avaient également été ciblés massivement par des attaques motivées par la haine, et c’est surtout le cas de ceux qui ont défendu la cause des Palestiniens dans le sillage du 7 octobre¹⁸. Dareen Shilbayeh, de l’organisation Youth Coalition Combating Islamophobia, a dit ce qui suit au Comité :

En tant qu’étudiante sur le campus et en tant que passante et membre de la communauté à London, en Ontario, j’ai constaté une hausse fulgurante de la confiance des auteurs de crimes haineux ou d’agressions verbales. J’en ai été victime. Presque toutes les personnes que j’aime et qui sont visiblement musulmanes ont été victimes d’agressions verbales et de harcèlement physique.¹⁹

14 Voir, par exemple, JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Boufeldja Benabdallah, cofondateur et porte-parole, Centre culturel islamique de Québec); JUST, [Mémoire](#), 11 juillet 2024 (Michelle Hartman); JUST, [Mémoire](#), 30 mai 2024 (Jasmin Zine).

15 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Nadia Hasan, professeure adjointe, École d’études sur le genre, la sexualité et les femmes, Université York, à titre personnel).

16 JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Jasmin Zine, professeure de sociologie et d’études islamiques, Université Wilfrid-Laurier, à titre personnel). Voir aussi, Isha Bhargava, « [Male charged after allegedly spitting on Muslim students at Western University](#) », *CBC News*, 3 décembre 2023.

17 JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Stephen Brown, président-directeur général, Conseil national des musulmans canadiens).

18 Voir, par exemple, JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Fauzia Mazhar, directrice exécutive, Coalition des femmes musulmanes de KW); JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Jasmin Zine, professeure de sociologie et d’études islamiques, Université Wilfrid-Laurier, à titre personnel).

19 JUST, [Témoignages](#), 3 juin 2023 (Dareen Shilbayeh, Youth Coalition Combating Islamophobia).

Omar Babili, un étudiant, a dit qu'il avait dû se jeter sur le côté pour échapper à un véhicule qui lui fonçait dessus durant une manifestation à Victoria en Colombie-Britannique. Le conducteur venait de se disputer avec un autre manifestant lorsqu'il a dirigé sa rage contre lui²⁰. « Le traumatisme de cette journée-là est resté gravé dans mon esprit. J'ai des *flashbacks* de ce qui s'est passé, et je n'y peux rien, mais je vis dans la peur constante », a-t-il indiqué au Comité. « Chaque fois que je quitte mon domicile, je suis rongé par l'anxiété et je me demande si cela pourrait m'arriver encore ou arriver à quelqu'un d'autre, juste parce que cette personne exerce sa liberté d'expression²¹. »

Les agressions de ce genre ne se limitent pas aux étudiants universitaires. L'un des cas les plus déchirants de violence motivée par la haine implique un élève musulman nommé Hamza, inscrit dans le programme d'éducation spécialisée d'une école secondaire de la région de Toronto. M. Brown a décrit son agression :

[Hamza] a été violemment agressé par un groupe d'élèves qui s'amusaient à l'appeler « Hamas » au lieu de Hamza, entre autres insultes racistes et islamophobes.

Cette attaque brutale a laissé Hamza ensanglanté, le nez fracturé. Il avait de la difficulté à respirer, entre autres problèmes de santé, mais l'école n'a pas appelé d'ambulance et n'a pas répondu aux besoins médicaux et autres de Hamza²².

2.1.2 Les expressions de la haine et la mésinformation

L'intensification de la violence physique et des menaces fondées sur des sentiments islamophobes, anti-arabes, ou anti-palestiniens ne s'est pas produite en vase clos. Comme plusieurs témoins l'ont observé, les actes de ce type sont la conséquence naturelle d'un climat dans lequel aucun contrôle n'est exercé sur les discours haineux.

Quelques-uns des commentaires envoyés aux personnes ayant organisé une vigile pour la famille Afzaal, à London, transmis par D^r Islam, en disent long :

« L'islamophobie n'existe pas. » « Quand la Ville de London va-t-elle arrêter de se contorsionner pour plaire aux musulmans islamiques? » « Cessez de chercher à plaire à un peuple qui serait plus prompt à nous trancher la gorge qu'à nous aider. » « Ce sont les gens comme vous qui sont le problème. » « Qu'est-ce que font les musulmans pour nous, à part rien du tout? » « Aucune sympathie. » « Arrêtez de terroriser les juifs de

20 JUST, *Témoignages*, 3 juin 2024 (Omar Babili, étudiant, à titre personnel).

21 *Ibid.*

22 JUST, *Témoignages*, 6 juin 2024 (Stephen Brown, président-directeur général, Conseil national des musulmans canadiens).



Toronto. » « Je pisse sur l’Islam. » « Vous devrez tous nous rendre des comptes. Nous vous attraperons tous. » « Gardons London pure²³. »

M^{me} Zine a dit au Comité qu’une « industrie de l’islamophobie » coordonnée fait la promotion de ces discours haineux et les amplifie²⁴.

[C]e qui distingue l’islamophobie au Canada et aux États-Unis [...] est la façon dont celle-ci est transmise sur différents réseaux et par divers groupes. Au Canada, les nationalistes blancs, les médias d’extrême droite, les influenceurs islamophobes, les dissidents musulmans, les activistes hindous, les groupes marginaux de droite pro-israéliens, les groupes de réflexion conservateurs et des experts en sécurité collaborent de façon concertée pour promouvoir des campagnes de diabolisation antimusulmans²⁵.

M^{me} Zine a indiqué que, aux États-Unis, cette industrie verse environ 1,5 milliard de dollars à 39 organisations antimusulmanes qui font la promotion d’une propagande islamophobe. Il faudrait faire plus de recherches pour déterminer le chiffre applicable au Canada, mais M^{me} Zine a dit qu’elle avait recensé des associations et des réseaux similaires dans notre pays²⁶. Elle a également mentionné que le gouvernement d’Israël a été « accusé, dans des rapports publiés, d’avoir tenté de faire réduire l’aide aux Palestiniens au Canada²⁷ ».

2.1.2.1 La haine en ligne

Le Comité a entendu que les discours haineux islamophobes sont de plus en plus diffusés en ligne. Comme l’a fait remarquer D’Islam, « [l]a haine n’est plus propagée aujourd’hui comme elle l’était par le passé. Les entreprises technologiques [...] offrent des moyens de radicaliser les gens en les exposant à des caisses de résonance et à des bulles de filtres. C’est ce qui peut arriver en ligne²⁸. »

Le Comité a entendu des témoignages troublants décrivant le rôle des plateformes de médias sociaux et d’autres entreprises technologiques dans la prolifération actuelle de la haine en ligne. Imran Ahmed, président-directeur général et fondateur du Center for Countering Digital Hate (CCDH), une organisation qui se consacre à la recherche sur la

23 JUST, [Témoignages](#), 3 juin 2024 (Ali Islam, à titre personnel).

24 JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Jasmin Zine, professeure de sociologie et d’études islamiques, Université Wilfrid-Laurier, à titre personnel).

25 *Ibid.*

26 *Ibid.*

27 *Ibid.*

28 JUST, [Témoignages](#), 3 juin 2024 (Ali Islam, à titre personnel).

désinformation et les discours haineux dans les médias sociaux, a insisté sur le point suivant :

Nos recherches ont démontré à maintes reprises que les plateformes de médias sociaux et les moteurs de recherche sont des gestionnaires irresponsables de notre écosystème d'information numérique, car leurs modèles d'affaires comportent des problèmes systémiques qui influent sur la prévalence de l'islamophobie, de l'antisémitisme, de la misogynie, des discours anti-LGBTQ+ et d'autres formes de haine fondée sur l'identité²⁹.

M. Ahmed a attiré l'attention sur quatre conclusions importantes du CCDH dans ses recherches. Premièrement, dans la quête visant à maximiser l'attention et la participation, les algorithmes des médias sociaux finissent par promouvoir l'islamophobie et d'autres formes de haine³⁰. En outre, étant donné qu'ils donnent priorité à la participation, quelle qu'elle soit, les algorithmes favorisent la diffusion du contenu haineux non seulement aux personnes ayant des penchants haineux, mais aussi aux victimes de la haine et au grand public³¹.

Deuxièmement, la haine en ligne est nourrie par des incitatifs financiers³². Le CCDH a constaté que les comptes de médias sociaux qui ont commencé à publier du contenu antisémite ou islamophobe après le 7 octobre 2023 se sont développés quatre fois plus vite qu'avant les attentats³³. Comme l'a expliqué M. Ahmed, cette analyse « montre comment des acteurs malveillants ont réussi à exploiter le conflit pour augmenter leur nombre d'abonnés, diffuser des messages haineux et en tirer profit³⁴ ». M^{me} Zine a affirmé que, outre les objectifs politiques, le profit est une motivation importante pour de nombreux « influenceurs islamophobes³⁵ ».

Troisièmement, il arrive souvent que les entreprises de médias sociaux négligent d'appliquer leurs propres règles concernant le contenu haineux, même lorsqu'il leur est signalé. En effet, le CCDH a constaté que Facebook, Instagram, TikTok, Twitter et YouTube n'ont pas agi dans 89 % des cas lorsque des publications islamophobes leur ont

29 JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Imran Ahmed, président-directeur général et fondateur, Center for Countering Digital Hate).

30 [Ibid.](#)

31 [Ibid.](#)

32 [Ibid.](#)

33 [Ibid.](#)

34 [Ibid.](#)

35 JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Jasmin Zine, professeure de sociologie et d'études islamiques, Université Wilfrid-Laurier, à titre personnel).



été signalées, y compris celles qui renfermaient des mots-clics comme « #deathtoislam, #islamiscancer et #raghead », qui ont reçu plus de 1 million d'impressions³⁶.

Quatrièmement, les recherches ont révélé que « la haine en ligne a des conséquences hors ligne³⁷ ». Comme M. Ahmed l'a fait remarquer, les médias sociaux, du fait de leur position dominante comme moyen de communication, ont un « effet resocialisant sur le monde hors ligne » et entraînent une « normalisation croissante des idées haineuses et des discours haineux en soi³⁸ ». Pour cette raison, la haine en ligne est reconnue comme un facteur dans des attentats motivés par la haine et perpétrés dans diverses régions du monde, « de Christchurch à Pittsburgh³⁹ ».

M. Ahmed et M^{me} Zine ont évoqué « l'effet de vérité illusoire » à propos de la force des discours islamophobes qui circulent de nos jours⁴⁰. M. Ahmed a donné l'explication suivante :

Si nous voyons quelque chose fréquemment, nous pensons que c'est plus susceptible d'être vrai. Lorsque nous sommes bombardés de contenus haineux, c'est en partie pour cette raison que nous finissons par conclure qu'il n'y a pas de fumée sans feu, et nous commençons à normaliser les attitudes haineuses, les théories du complot et les mensonges⁴¹.

Selon M^{me} Zine et D^r Islam, la force de ces discours est liée au contexte actuel de « post-vérité⁴² », dans lequel « [t]oute idée qui est liée à une émotion ou qui est intégrée à un message suscitant la peur, la colère ou un sentiment d'injustice a préséance sur toute communication qui tente d'être factuelle⁴³ ».

Il n'y a aucun doute que l'éducation, surtout dans les premières années, joue un rôle important à cet égard. C'est ce qui explique d'ailleurs la suggestion de Secure Canada

36 JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Imran Ahmed, président-directeur général et fondateur, Center for Countering Digital Hate).

37 [Ibid.](#)

38 [Ibid.](#)

39 [Ibid.](#)

40 [Ibid.](#); JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Jasmin Zine, professeure de sociologie et d'études islamiques, Université Wilfrid-Laurier, à titre personnel).

41 JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Imran Ahmed, président-directeur général et fondateur, Center for Countering Digital Hate).

42 JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Jasmin Zine, professeure de sociologie et d'études islamiques, Université Wilfrid-Laurier, à titre personnel).

43 JUST, [Témoignages](#), 3 juin 2024 (Ali Islam, à titre personnel).

d'« [i]nvestir dans des initiatives d'éducation civique dans les écoles et les communautés qui enseignent la pensée critique, la culture numérique et la résistance à toutes les formes de haine et d'extrémisme, y compris la haine antimusulmane, l'antisémitisme et les autres formes de sectarisme⁴⁴ ».

Mais l'éducation n'est qu'une partie de la solution. Comme l'a fait remarquer M. Ahmed, « cela ne change rien au fait [que les gens] sont bombardés⁴⁵ ». M. Ahmed a préconisé l'adoption de mesures législatives pour promouvoir plus de transparence relativement aux algorithmes des médias sociaux, aux politiques d'application du contenu et à la publicité, et pour obliger les entreprises de médias sociaux à rendre des comptes pour les préjudices qu'elles causent. Le Règlement sur les services numériques de l'Union européenne et la Loi sur la sécurité en ligne du Royaume-Uni ont été mentionnés par ce dernier comme sources d'inspiration utiles à cet égard⁴⁶.

D^r Islam estime que le projet de loi C-63 (Loi sur les préjudices en ligne), que la Chambre des communes examine actuellement, serait un moyen de lutter contre la haine en ligne : « À ma connaissance, il s'agit d'une mesure très positive qui aurait dû être prise depuis longtemps⁴⁷. » Pour sa part, Samya Hasan, directrice exécutive, Council of Agencies Serving South Asians, a dit que le projet de loi était « une mesure législative bienvenue » qui serait utile aux gens voués à la lutte contre la haine et à de nombreuses communautés musulmanes, mais elle a aussi souligné qu'il était nécessaire d'appliquer des mesures de surveillance robustes afin d'éviter la criminalisation excessive des musulmans et d'autres groupes racialisés⁴⁸. Husein Panju, président, Association canadienne des avocats musulmans (ACAM), a offert la mise en garde suivante :

Les groupes qui recherchent l'équité comme le nôtre sont souvent les victimes et les cibles de discours haineux. Cela dit, il faut également davantage de consultation pour veiller à ce que de telles mesures ne censurent pas trop les discours légitimes et non haineux des groupes qui recherchent l'équité⁴⁹.

44 JUST, [Mémoire](#), 19 juin 2024 (Secure Canada). Voir aussi *ibid.*

45 JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Imran Ahmed, président-directeur général et fondateur, Center for Countering Digital Hate).

46 *ibid.*

47 JUST, [Témoignages](#), 3 juin 2024 (Ali Islam, à titre personnel).

48 JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Samya Hasan, directrice exécutive, Council of Agencies Serving South Asians).

49 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Husein Panju, président, Association canadienne des avocats musulmans). Voir aussi JUST, [Mémoire](#), 10 juillet 2024 (Conseil canadien des affaires publiques musulmanes).



2.1.3 L'islamophobie systémique

Bien que les acteurs extrémistes et propagateurs de haine représentent clairement une menace, des témoins ont rappelé au Comité que l'islamophobie peut être plus insidieuse lorsqu'elle façonne de façon systémique les politiques et les mesures gouvernementales. Comme l'a déclaré le Conseil canadien des affaires publiques musulmanes (CCAPM) :

[L]es musulmans et les Palestiniens sont fréquemment confrontés à une discrimination systémique dans l'ensemble des secteurs cruciaux tels que l'emploi, l'éducation, le logement et l'application de la loi. Ces défis sont aggravés par des politiques qui ont un impact disproportionné sur ces communautés, exposant des inégalités sociétales profondément enracinées qui exigent une attention urgente de la part des décideurs⁵⁰.

Des intervenants ont soutenu que les politiques canadiennes de sécurité nationale, y compris le régime de lutte contre le financement du terrorisme, sont particulièrement problématiques. Le CCAPM et Anver M. Emon, professeur et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire juridique islamique et directeur de l'Institut d'études islamiques, Université de Toronto, ont indiqué comment l'islamophobie structurelle dans ce domaine influence la vérification des organisations caritatives musulmanes par l'Agence du revenu du Canada⁵¹. Comme M^{me} Zine l'a fait valoir, les pratiques biaisées de ce genre reposent sur l'idée que les organisations caritatives musulmanes sont des façades d'organisations terroristes telles que le Hamas⁵².

M. Emon a également mis en lumière ses observations en tant que président d'un groupe de travail chargé d'examiner les résultats de l'évaluation nationale du risque inhérent (ENRI) du ministère des Finances pour 2023 :

Nous avons constaté que l'ENRI 2023 crée les conditions propices au raisonnement de la pratique bureaucratique islamophobe dans son choix de ce qu'il appelle les « juridictions présentant un risque élevé », dans son analyse des auteurs de menaces et

50 JUST, *Mémoire*, 10 juillet 2024 (Conseil canadien des affaires publiques musulmanes).

51 *Ibid.*; JUST, *Témoignages*, 6 juin 2024 (Anver M. Emon, professeur et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire juridique islamique et directeur de l'Institut d'études islamiques, Université de Toronto, à titre personnel).

52 JUST, *Témoignages*, 6 juin 2024 (Jasmin Zine, professeure de sociologie et d'études islamiques, Université Wilfrid-Laurier, à titre personnel).

dans son évaluation des auteurs de menaces qui utilisent les organismes de bienfaisance comme canaux de financement⁵³.

D'après M. Emon, le régime canadien de lutte contre le financement du terrorisme n'est rien d'autre qu'« un système mis en place dans le sillage de la panique morale provoquée par les événements du 11 septembre ». Il a aussi exprimé des critiques sur la liste des entités terroristes, qu'il a présentée comme un « instrument plutôt simpliste » qui sert à « garder bien vivante la peur d'une présumée menace musulmane⁵⁴ ».

Tout en étant conscient qu'il n'y a pas de solution facile à ces problèmes, M. Emon a pressé le Comité de reconnaître « que l'islamophobie structurelle dans les institutions publiques et privées du Canada existe, qu'elle est profonde et qu'elle doit être combattue par l'engagement de ressources publiques substantielles et soutenues⁵⁵ ». Il a estimé que les régimes de sécurité nationale du Canada doivent tenir compte davantage des politiques sur l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) et du droit constitutionnel à l'égalité⁵⁶.

Au niveau provincial, plusieurs personnes ont exprimé des préoccupations sur la *Loi sur la laïcité de l'État* (appelée communément la Loi 21), une loi de 2019 du Québec qui interdit, au nom de la laïcité, à des travailleuses et à des travailleurs de la fonction publique, comme les enseignants, les policiers et les juges, de porter des symboles religieux dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions⁵⁷. La Loi 21 fait usage de

53 JUST, *Témoignages*, 6 juin 2024 (Anver M. Emon, professeur et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire juridique islamique et directeur de l'Institut d'études islamiques, Université de Toronto, à titre personnel).

54 *Ibid.*

55 *Ibid.*

56 *Ibid.*

57 Québec, *Loi sur la laïcité de l'État*, RLRQ ch. L-0.3. Voir, par exemple, JUST, *Témoignages*, 6 juin 2024 (Stephen Brown, président-directeur général, Conseil national des musulmans canadiens); JUST, *Témoignages*, 10 juin 2024 (Nadia Hasan, professeure adjointe, École d'études sur le genre, la sexualité et les femmes, Université York, à titre personnel; Amira Elghawaby, représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie, Bureau de la représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie).



l'article 33 (la disposition de dérogation) de la *Charte canadienne des droits et libertés* (la *Charte*) afin d'éviter un examen sur le plan constitutionnel⁵⁸.

Plusieurs témoins ont maintenu que la Loi 21 a des effets disproportionnels sur les femmes musulmanes et qu'elle exacerbe ainsi l'islamophobie. Par exemple, M. Brown a tenu les propos suivants :

Depuis 2019, le gouvernement du Québec légifère sur la discrimination. Les répercussions de la Loi sur la laïcité de l'État, le projet de loi 21, ont causé un tourment mental à d'innombrables femmes musulmanes, qui doivent maintenant choisir entre leur foi et la vie au Québec, un endroit que beaucoup considèrent comme chez elles⁵⁹.

Nadia Hasan a parlé des impacts dévastateurs de la Loi 21 sur les moyens de subsistance des femmes musulmanes du Québec. Sa recherche sur la question a révélé que les femmes musulmanes ont subi une augmentation de la violence physique et des agressions au travail depuis l'entrée en vigueur de la Loi 21⁶⁰. Elle a également indiqué au Comité qu'on « demande aux femmes qui postulent dans le domaine de la santé quelle est leur identité religieuse, ce qui est carrément illégal » et que « [p]lus de 40 % des femmes signalent qu'on leur a demandé quelle était leur identité religieuse durant des entretiens d'embauche⁶¹ ». Selon Nadia Hasan, la Loi 21 a aussi des effets négatifs sur la santé mentale et le sentiment de sécurité des femmes musulmanes, au point où « 73 % des femmes musulmanes au Québec envisagent de quitter carrément la province⁶² ».

Le Comité a entendu dire que les impacts de la Loi 21 ne se limitent pas aux milieux de travail ou au Québec. Par exemple, Leila Bdeir et Krista Riley, du Collège Vanier de

58 Depuis son entrée en vigueur, la Loi 21 fait l'objet de multiples contestations constitutionnelles. En 2024, la Cour d'appel du Québec a rejeté un certain nombre d'arguments contestant sa constitutionnalité, mais a établi que la disposition obligeant les députés de l'Assemblée nationale à exercer leurs fonctions à visage découvert est contraire à l'article 3 de la Charte (voir *Organisation mondiale sikhe du Canada c. Procureur général du Québec*, 2024 QCCA 254 (CanLII)). Au moment de la rédaction du présent rapport, une requête en autorisation d'appel de cette décision était en instance devant la Cour suprême du Canada. Pour plus de renseignements, voir Association canadienne des libertés civiles, *Dépôt d'une autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada dans l'affaire de la Loi 21*, Communiqué de presse, 30 avril 2024.

59 JUST, *Témoignages*, 6 juin 2024 (Stephen Brown, président-directeur général, Conseil national des musulmans canadiens).

60 JUST, *Témoignages*, 10 juin 2024 (Nadia Hasan, professeure adjointe, École d'études sur le genre, la sexualité et les femmes, Université York, à titre personnel). Pour plus de renseignements sur les conclusions de M^{me} Hasan, voir Nadia Z. Hasan, Lina El Bakir et Youmna Badawy, *Discorde Sociale et Citoyenneté de Seconde Classe : Une étude sur l'impact du projet de loi 21 sur les femmes musulmanes du Québec en lumière de la pandémie covid-19*, 2024.

61 JUST, *Témoignages*, 10 juin 2024 (Nadia Hasan, professeure adjointe, École d'études sur le genre, la sexualité et les femmes, Université York, à titre personnel).

62 *Ibid.*

Montréal, ont dit avoir constaté dans leur étude que les tensions politiques créées par la loi avaient aggravé l'anxiété qu'éprouvent les étudiants musulmans sur les campus. Elles ont noté que les étudiants se sentent notamment peu en sécurité dans les transports en commun⁶³. M^{me} Elghawaby a parlé des impacts de la loi au sens plus large :

Selon ce que les femmes de partout au pays m'ont dit, y compris au Québec, le projet de loi 21 ne touche pas seulement les femmes qui occupent certaines professions [...] . Il a des incidences dans toute la société. Dès qu'il y a ce qu'on a appelé devant votre comité « des citoyens de deuxième classe », des gens qui ont moins de droits que les autres, on donne immédiatement la permission à ceux qui pourraient avoir un point de vue discriminatoire de traiter ces citoyens différemment des autres⁶⁴.

Comme M. Brown l'a affirmé, le « Canada ne peut pas être une démocratie libérale si nous avons un ensemble de règles pour un type de personnes et un autre ensemble de règles pour un autre type de personnes en fonction de leur identité⁶⁵ ».

2.2 Le contexte actuel

2.2.1 L'essor de l'islamophobie après le 7 octobre 2023

Comme le montrent les exemples ci-dessus, l'islamophobie était déjà bien enracinée au Canada lorsque la guerre au Moyen-Orient a éclaté à la suite des attentats perpétrés par le Hamas le 7 octobre 2023. Il apparaît toutefois clairement que le problème a depuis pris beaucoup d'ampleur, tout comme les formes associées de haine et de discrimination. De nombreux témoins ont attiré l'attention sur le fait que les Palestiniens, tout particulièrement, sont de plus en plus pris pour cibles, ce qu'on a souvent appelé le racisme anti-palestinien (RAP). « Depuis huit mois, les choses n'ont fait qu'empirer. Nous assistons partout à une montée terrifiante de l'islamophobie, aggravée par le racisme anti-arabe et anti-palestinien », a déclaré M^{me} Elghawaby⁶⁶.

63 JUST, [Mémoire](#), 11 juillet 2024 (Leila Bdeir et Krista Riley).

64 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Amira Elghawaby, représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie, Bureau de la représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie).

65 JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Stephen Brown, président-directeur général, Conseil national des musulmans canadiens).

66 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Amira Elghawaby, représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie, Bureau de la représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie).



Selon M. Brown, le nombre d'incidents haineux ciblant des musulmans ou des Palestiniens qui ont été signalés au CNMC a bondi de 1 300 % au dernier trimestre de 2023⁶⁷. M. Panju a dit au Comité que, depuis le début de la guerre, le nombre de demandes présentées au Muslim Legal Support Centre, un bureau d'aide juridique de son organisation, avait augmenté de 400 %. Ces demandes concernent, par exemple, « des affaires de discrimination en matière d'emploi et des mauvais traitements subis à l'école⁶⁸ ».

Au niveau régional, M^{me} Mazhar a indiqué, en comparant le dernier trimestre de 2022 avec le dernier trimestre de 2023, que le programme de services de lutte contre la haine de son organisation avait enregistré une hausse de 212 % des déclarations d'incidents haineux visant les musulmans, les Arabes et les Palestiniens dans la région de Waterloo⁶⁹.

M^{me} Elghawaby a fait la synthèse suivante des données disponibles :

[E]ntre le 7 octobre 2023 et le 5 mars 2024, diverses organisations ont collectivement reçu plus de 1 000 signalements d'incidents liés à l'islamophobie et au racisme anti-palestinien, la grande majorité des cas étant traités par le CNMC et le Muslim Legal Support Centre, qui offrent des services juridiques. Ce nombre représente près de sept cas reçus par jour au cours de cette période. Les motifs allaient de la discrimination à la diffamation, en passant par la divulgation illégale de renseignements personnels, la création d'une liste noire, les voies de fait, le vandalisme, le harcèlement et les violations des libertés civiles⁷⁰.

Les données statistiques concordent avec les observations directes des personnes qui ont participé à l'étude, dont un grand nombre ont constaté une hausse marquée de l'islamophobie, du RAP et d'autres formes de discrimination depuis le début de la guerre⁷¹.

67 JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Stephen Brown, président-directeur général, Conseil national des musulmans canadiens).

68 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Husein Panju, président, Association canadienne des avocats musulmans).

69 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Fauzia Mazhar, directrice exécutive, Coalition des femmes musulmanes de KW).

70 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Amira Elghawaby, représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie, Bureau de la représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie).

71 Voir, par exemple, JUST, [Témoignages](#), 3 juin 2024 (Omar Babili, étudiant, à titre personnel); JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Asif Khan, secrétaire national, Relations publiques, Jama'at Musulmane Ahmadiyya Canada); JUST, [Mémoire](#), 10 juillet 2024 (Conseil canadien des affaires publiques musulmanes).

2.2.2 Les causes sous-jacentes

2.2.2.1 Le 11 septembre et la guerre contre le terrorisme

Selon plusieurs témoins, la montée actuelle de l'islamophobie rappelle la façon dont les musulmans ont été traités dans la foulée des attentats du 11 septembre. « La déshumanisation des musulmans qui se produit au Canada est troublante en raison de ses similitudes avec la période qui a suivi les événements du 11 septembre et la guerre contre le terrorisme, » a remarqué M^{me} Elghawaby⁷². « Cela m'attriste de voir que nous nous sentons encore une fois ostracisés et exclus, incapables d'exercer librement nos droits et libertés, que notre loyauté envers le Canada est remise en question et que nos efforts pour apporter une contribution positive ont été ignorés ou rejetés⁷³. »

D'après M^{me} Zine, ce à quoi nous assistons aujourd'hui repose « sur l'architecture de l'islamophobie post-11 septembre, qui a fait des musulmans des radicaux violents par excellence devant être surveillés et disciplinés par l'État⁷⁴ ». Selon D^r Islam, « on dépeint activement et intentionnellement les Canadiens musulmans comme des étrangers, comme "les autres" [...] [Ce tableau] a des répercussions réelles, brutales et mortelles⁷⁵. » En effet, comme M^{me} Zine l'a souligné, plusieurs attentats mortels commis ces dernières années contre des musulmans dans différents pays ont été stimulés par des théories du complot qui présentent les musulmans comme une « cinquième colonne » ou comme des « loups déguisés en moutons⁷⁶ ».

Ce discours a également pour conséquence, selon certains témoins, que les musulmans sont constamment appelés à expliquer les actes de terrorisme perpétrés par des extrémistes à l'étranger. « [C]haque fois qu'il y a une situation grave à l'échelle internationale, une partie de la société nous demande sans cesse d'expliquer pourquoi

72 JUST, *Témoignages*, 10 juin 2024 (Amira Elghawaby, représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie, Bureau de la représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie).

73 *Ibid.*

74 JUST, *Mémoire*, 30 mai 2024 (Jasmin Zine).

75 JUST, *Témoignages*, 3 juin 2024 (Ali Islam, à titre personnel).

76 JUST, *Témoignages*, 6 juin 2024 (Jasmin Zine, professeure de sociologie et d'études islamiques, Université Wilfrid-Laurier, à titre personnel).



les musulmans sont comme ça et pourquoi l’islam est comme ça », a remarqué M. Benabdallah⁷⁷.

Comme l’a expliqué Nadia Hasan, les événements du 7 octobre ont ravivé ce sentiment de méfiance, ce qui n’est pas propice au respect des droits civils et à la sécurité physique des musulmans canadiens :

Nous avons également vu des épithètes racistes comme « terroriste » et « sympathisant terroriste » être balancées en toute impunité, ce qui rappelle des souvenirs pas si lointains de la détérioration rapide des droits, des libertés et de la sécurité des communautés musulmanes causée par de tels termes après le 11 septembre. Vu la facilité avec laquelle des épithètes aussi dangereusement racistes sont reprises et instrumentalisées, même contre nos enfants, c’est comme s’ils n’avaient jamais vraiment quitté notre conscience collective. Ce sont également les mêmes invectives qui reviennent dans presque chaque acte de violence islamophobe. Ce discours n’a rien d’anodin⁷⁸.

M^{me} Zine a jugé que « les circonstances actuelles sont bien pires » que ce que les musulmans canadiens ont vécu après le 11 septembre⁷⁹. Comme elle l’a noté dans son mémoire, le problème des incidents haineux visant les musulmans canadiens s’intensifie depuis une vingtaine d’années et « dépasse maintenant en gravité ce qu’il était après le 11 septembre⁸⁰ ».

2.2.2.2 Autres causes sous-jacentes

Le Comité a entendu que divers facteurs exacerbent les conséquences des théories du complot et des stéréotypes issus de la guerre internationale contre le terrorisme. Comme l’a indiqué D^r Islam, l’islamophobie se caractérise par un éventail de causes et de manifestations. À l’instar de nombreuses autres formes de haine, elle est attisée par les idéologies suprémacistes blanches et amplifiée par les forces polarisantes des médias

77 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Boufeldja Benabdallah, cofondateur et porte-parole, Centre culturel islamique de Québec). Voir également, [Témoignages](#), 3 juin 2024 (Ali Islam, à titre personnel); JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Amira Elghawaby, représentante spéciale chargée de la lutte contre l’islamophobie, Bureau de la représentante spéciale chargée de la lutte contre l’islamophobie).

78 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Nadia Hasan, professeure adjointe, École d’études sur le genre, la sexualité et les femmes, Université York, à titre personnel).

79 JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Jasmin Zine, professeure de sociologie et d’études islamiques, Université Wilfrid-Laurier, à titre personnel).

80 JUST, [Mémoire](#), 30 mai 2024 (Jasmin Zine).

sociaux⁸¹. Comme indiqué précédemment, M^{me} Zine a noté que toute une industrie fait une promotion coordonnée de l'islamophobie⁸².

Le CCAPM et Asif Khan, secrétaire national, Relations publiques, Jama'at Musulmane Ahmadiyya Canada, ont également expliqué comment les médias traditionnels perpétuent les sentiments antimusulmans en maintenant une attention démesurément négative qui favorise « un environnement de peur et de suspicion⁸³ ». D'après M. Khan, on « devrait encourager les médias à faire connaître la multitude de bonnes œuvres réalisées par les communautés musulmanes, et le gouvernement devrait jouer son rôle en essayant d'en faire la promotion et d'y sensibiliser les gens⁸⁴ ».

Parmi les causes de l'islamophobie, celle qui est la plus simple et la plus facile à contrer est peut-être l'ignorance. Julie Macfarlane, professeure émérite distinguée de droit, a abordé cette question lorsqu'elle a parlé de sa recherche sur le rôle de la loi islamique en matière de mariage et de divorce chez les musulmans : « Cette recherche m'a notamment appris à quel point j'étais ignorante et à quel point tant de nous, je crois, ont grandi sans aucune compréhension de la culture musulmane et de l'islam en tant que religion⁸⁵. »

M. Nalir a abondé dans le même sens : « [L]orsque les gens ont l'air différents, cela entraîne naturellement de l'ignorance. Cependant, lorsqu'on s'attaque à ce problème, non seulement parmi les gens ordinaires, mais aussi parmi les personnes au pouvoir, je pense que cela donne de la force et qu'il devient acceptable de parler de l'islam⁸⁶. » D^r Islam et M. Emon ont tous deux mentionné l'idée de faire le récit des expériences vécues afin de contrer l'ignorance, en mettant l'accent sur les voix musulmanes et d'autres voix marginalisées⁸⁷.

81 JUST, [Témoignages](#), 3 juin 2024 (Ali Islam, à titre personnel).

82 JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Jasmin Zine, professeure de sociologie et d'études islamiques, Université Wilfrid-Laurier, à titre personnel).

83 JUST, [Mémoire](#), 10 juillet 2024 (Conseil canadien des affaires publiques musulmanes); JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Asif Khan, secrétaire national, Relations publiques, Jama'at Musulmane Ahmadiyya Canada).

84 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Asif Khan, secrétaire national, Relations publiques, Jama'at Musulmane Ahmadiyya Canada).

85 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Julie Macfarlane, professeure émérite distinguée de droit, à titre personnel).

86 JUST, [Témoignages](#), 3 juin 2024 (Shaffni Nalir, directeur général, Centre islamique et services communautaires de Toronto).

87 JUST, [Témoignages](#), 3 juin 2024 (Ali Islam, à titre personnel); JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Anver M. Emon, professeur et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire juridique islamique et directeur de l'Institut d'études islamiques, Université de Toronto, à titre personnel).



L'importance de l'éducation a aussi été évoquée à maintes reprises dans les témoignages. Par exemple, Samya Hasan a exhorté le gouvernement fédéral « à encourager et à travailler avec tous les gouvernements provinciaux pour rendre obligatoire l'intégration d'une éducation anti-islamophobie d'affirmation identitaire dans toutes les écoles publiques du Canada⁸⁸ ». Dans la même veine, le CCAPM a recommandé au gouvernement de « [m]ettre en œuvre des programmes éducatifs visant à promouvoir la compréhension culturelle, à combattre les stéréotypes et à promouvoir l'empathie envers les communautés musulmanes et palestiniennes⁸⁹ ».

2.3 Définir l'islamophobie

Dans son témoignage, M^{me} Elghawaby a offert la définition suivante de l'islamophobie, qui est tirée de la stratégie canadienne de lutte contre le racisme :

L'islamophobie est le racisme, les stéréotypes, les préjugés, la peur ou les actes d'hostilité dirigés contre des musulmans ou des adeptes de l'Islam en général. En plus des actes individuels d'intolérance et de profilage racial, l'islamophobie peut amener à considérer et à traiter les musulmans comme une plus grande menace à la sécurité sur les plans institutionnel, systémique et sociétal⁹⁰.

Certaines personnes qui ont pris part à l'étude ont exprimé des réserves à propos du terme « islamophobie », notamment parce que celui-ci mettrait trop l'accent sur l'islam en tant que religion⁹¹. Les termes « racisme antimusulman », « haine antimusulmane » et « sectarisme antimusulman » ont ainsi été jugés préférables⁹². Il a toutefois été

88 JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Samya Hasan, directrice exécutive, Council of Agencies Serving South Asians).

89 JUST, [Mémoire](#), 10 juin 2024 (Conseil canadien des affaires publiques musulmanes).

90 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Amira Elghawaby, représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie, Bureau de la représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie). Cette définition correspond à celle apparaissant dans [Construire une fondation pour le changement : La stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019–2022](#) et dans [Changer les systèmes pour transformer des vies : la stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2024–2028](#).

91 JUST, [Témoignages](#), 3 juin 2024 (Ali Islam, à titre personnel); JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Asif Khan, secrétaire national, Relations publiques, Jama'at Musulmane Ahmadiyya Canada); JUST, [Mémoire](#), 19 juin 2024 (Secure Canada).

92 Voir, par exemple, JUST, [Mémoire](#), 11 juillet 2024 (Michelle Hartman); JUST, [Mémoire](#), 19 juin 2024 (Secure Canada); JUST, [Mémoire](#), 11 juillet 2024 (Leah Ross).

reconnu par M. Khan et Leah Ross que le terme « islamophobie » demeure largement utilisé et accepté⁹³.

2.3.1 L'islamophobie, le racisme anti-arabe et le racisme anti-palestinien

L'islamophobie recoupe de manière importante d'autres formes de haine et de discrimination. Compte tenu du contexte géopolitique actuel, l'accent a été mis particulièrement sur le besoin de reconnaître l'islamophobie, le racisme anti-arabe et le racisme anti-palestinien (RAP) comme des formes distinctes mais intersectionnelles de discrimination⁹⁴.

Les témoignages ont mis en lumière les risques qu'il y a tout particulièrement à faire l'amalgame entre l'islamophobie et le RAP. Dans son mémoire, l'Association des avocats arabo-canadiens (AAAC) a expliqué la distinction entre les deux :

L'islamophobie, au sens large, est la peur et la haine de la foi islamique et du peuple musulman. Le RAP cible les Palestiniens ou les défenseurs des droits des Palestiniens afin de supprimer toute critique de l'apartheid et de l'occupation des terres et du peuple palestiniens que mène Israël depuis des décennies. Il peut se manifester – et c'est souvent le cas – sans aucune connotation religieuse⁹⁵.

Différents intervenants ont fait référence à la définition du RAP formulée par l'AAAC :

[U]ne forme de racisme anti-arabe qui réduit au silence, exclut, efface, stéréotype, diffame ou déshumanise les Palestiniens ou leurs expériences. Le racisme anti-palestinien prend diverses formes, notamment nier la Nakba et justifier la violence contre les Palestiniens, ne pas reconnaître les Palestiniens comme un peuple autochtone avec une identité collective, une appartenance et des droits en relation avec la Palestine occupée et historique, effacer les droits de l'homme et l'égalité de dignité et de valeur des Palestiniens, exclure ou faire pression sur d'autres pour exclure les perspectives palestiniennes, les Palestiniens et leurs alliés, diffamer les Palestiniens et leurs alliés, notamment en propageant des calomnies telles que l'antisémitisme

93 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Asif Khan, secrétaire national, Relations publiques, Jama'at Musulmane Ahmadiyya Canada); JUST, [Mémoire](#), 11 juillet 2024 (Leah Ross).

94 Voir, par exemple, JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Jasmin Zine, professeure de sociologie et d'études islamiques, Université Wilfrid-Laurier, à titre personnel); JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Fauzia Mazhar, directrice exécutive, Coalition des femmes musulmanes de KW; Husein Panju, président, Association canadienne des avocats musulmans; Nadia Hasan, professeure adjointe, École d'études sur le genre, la sexualité et les femmes, Université York, à titre personnel).

95 JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Association des avocats arabo-canadiens).



intrinsèque, la menace terroriste/les sympathisants ou l'opposition aux valeurs démocratiques⁹⁶.

Selon ce qu'a entendu le Comité, un aspect clé du RAP est la menace qu'il fait peser sur les libertés civiles. L'AAAC a abordé cette question : « Sans la reconnaissance du RAP, les Palestiniens et leurs alliés demeurent vulnérables à la discrimination et aux représailles de l'effet paralysant du discours public, des rassemblements pacifiques et de l'expression de points de vue en faveur des droits des Palestiniens⁹⁷. »

Pour sa part, M. Emon a dit que, en mettant l'accent sur l'islamophobie, le Comité a commis une « erreur de catégorie fondamentale [qui] efface la haine de la Palestine et des Palestiniens et la classe dans la catégorie de l'islamophobie⁹⁸ ». Il a ajouté que cette approche réduit « un conflit géopolitique, historique et colonial à un conflit religieux simpliste », et qu'elle pourrait mener à des « politiques malavisées⁹⁹ ».

Bon nombre des intervenants ont estimé que le RAP devrait officiellement être reconnu et visé par la stratégie canadienne de lutte contre le racisme. Par exemple, M. Emon a recommandé au Comité « de conseiller au Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme d'entreprendre une analyse soutenue du racisme anti-palestinien, de reconnaître son omniprésence et d'élaborer et de promouvoir des ressources pour le combattre¹⁰⁰ ». Le CCAPM a demandé au Comité de « [r]econnaître l'interdépendance du racisme anti-palestinien et de l'islamophobie dans l'élaboration des politiques, plaidant pour des politiques qui traitent de façon holistique les deux formes de discrimination¹⁰¹ ».

96 Voir, par exemple, JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (ACEP pour la Palestine); JUST, [Mémoire](#), 11 juillet 2024 (Jewish Educators and Family Association of Canada); JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Dyala Hamzah).

97 JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Association des avocats arabo-canadiens). Voir, également, JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Mayada Elsabbagh).

98 JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Anver M. Emon, professeur et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire juridique islamique et directeur de l'Institut d'études islamiques, Université de Toronto, à titre personnel). Voir aussi JUST, [Mémoire](#), 11 juillet 2024 (Leila Bdeir et Krista Riley).

99 JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Anver M. Emon, professeur et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire juridique islamique et directeur de l'Institut d'études islamiques, Université de Toronto, à titre personnel). Voir aussi JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Mayada Elsabbagh); JUST, [Mémoire](#), 11 juillet 2024 (Michelle Hartman).

100 JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Anver M. Emon, professeur et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire juridique islamique et directeur de l'Institut d'études islamiques, Université de Toronto, à titre personnel).

101 JUST, [Mémoire](#), 10 juillet 2024 (Conseil canadien des affaires publiques musulmanes). Voir également JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Samya Hasan, directrice exécutive, Council of Agencies Serving South Asians); JUST, [Témoignages](#), 3 juin 2024 (Dareen Shilbayeh, Youth Coalition Combating Islamophobia); JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Association des avocats arabo-canadiens).

Comme Nadia Hasan et M. Panju l'ont observé, il faut parler directement avec les communautés musulmanes et palestiniennes pour mieux comprendre le RAP et son interdépendance avec l'islamophobie¹⁰². Le CCAPM a également jugé essentiel de soutenir les initiatives de recherche et de collecte de données menées par les communautés concernées afin de pouvoir élaborer des politiques fondées sur des données probantes et tenant compte des besoins des communautés¹⁰³.

2.3.2 Le racisme anti-palestinien et l'antisémitisme

Le Comité a reçu plusieurs mémoires concernant l'interprétation actuelle du racisme anti-palestinien (RAP) par rapport à l'identité juive sioniste, interprétation qui crée des frictions avec la définition de l'antisémitisme établie par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH) déjà adoptée par le gouvernement fédéral¹⁰⁴.

Comme certains de ces mémoires l'ont signalé, les personnes qui préconisent la reconnaissance du RAP laissent entendre que le sionisme et la définition de l'antisémitisme établie par l'AIMH perpétuent cette forme de discrimination¹⁰⁵.

Plusieurs personnes et organisations ont estimé que, plutôt que de protéger une certaine population, le concept de RAP, telle qu'il est actuellement défini et appliqué, cherche à soustraire un discours politique précis à tout examen, et donc à écarter les perspectives divergentes¹⁰⁶. À l'inverse, la définition de l'antisémitisme établie par l'AIMH « autorise

102 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Husein Panju, président, Association canadienne des avocats musulmans; Nadia Hasan, professeure adjointe, École d'études sur le genre, la sexualité et les femmes, Université York, à titre personnel).

103 JUST, [Mémoire](#), 10 juillet 2024 (Conseil canadien des affaires publiques musulmanes).

104 Voir, par exemple, JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Centre consultatif des relations juives et israéliennes); JUST, [Mémoire](#), 10 juillet 2024 (Canadian Women Against Antisemitism); JUST, [Mémoire](#), 11 juillet 2024 (Jewish Educators and Family Association of Canada); JUST, [Mémoire](#), 10 juillet 2024 (Harry S. LaForme); JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Janice LaForme); JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Mark Sandler); JUST, [Mémoire](#), 11 juillet 2024 (Winnipeg Friends of Israel).

105 JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Janice LaForme); JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Centre consultatif des relations juives et israéliennes). Voir, par exemple, Association des avocats arabo-canadiens- et coll., [Lutte contre le racisme anti-palestinien et l'antisémitisme](#), 6 mai 2024, p. 5–6. Pour avoir des exemples de l'idée selon laquelle le RAP est perpétué par l'instrumentalisation des allégations d'antisémitisme, voir JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Association des avocats arabo-canadiens); JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Dyala Hamzah).

106 JUST, [Mémoire](#), 10 juillet 2024 (Harry S. LaForme); JUST, [Mémoire](#), 11 juillet 2024 (Winnipeg Friends of Israel); JUST, [Mémoire](#), 11 juillet 2024 (Jewish Educators and Family Association of Canada); JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Mark Sandler).



explicitement (et protège) la critique légitime d'Israël et de son gouvernement¹⁰⁷ ». Tout en reconnaissant l'importance de lutter contre la discrimination envers les Palestiniens, le Centre consultatif des relations juives et israéliennes et le Canadian Women Against Antisemitism ont maintenu que ce problème devrait être traité par les protections existantes contre la discrimination fondée sur l'origine nationale ou ethnique, plutôt que d'être considéré comme une forme particulière de racisme¹⁰⁸.

Bien qu'une certaine tension soit observée entre les conceptions du RAP et de l'antisémitisme, D^r Islam a dit au Comité que l'islamophobie et l'antisémitisme (et d'autres formes de haine) peuvent parfois découler de causes sous-jacentes similaires, comme le suprémacisme blanc¹⁰⁹. Par exemple, il a rappelé au Comité que l'auteur de l'attentat commis récemment contre sa famille à London, en Ontario, s'était inspiré de l'homme qui, après avoir tenté de faire brûler une mosquée en Californie, a abattu trois personnes dans une synagogue. Dans une autre affaire, M. Benabdallah a indiqué que des groupes qui avaient envoyé des messages haineux et menaçants à sa mosquée avaient aussi peint des croix gammées sur les murs de l'établissement¹¹⁰.

Comme indiqué précédemment, M. Ahmed a souligné le rôle des plateformes de médias sociaux dans la promotion de formes multiples de haine, y compris l'islamophobie et l'antisémitisme¹¹¹. Il a ajouté que, dans le contexte actuel, « les suprémacistes blancs comprennent parfaitement que c'est une occasion pour eux de propager la haine contre les musulmans et les juifs et de les opposer les uns aux autres¹¹² ».

2.3.3 L'islamophobie et le genre

Un autre point intersectionnel important apparaît entre l'islamophobie et le genre. « [T]ous ces stéréotypes existent concernant les femmes musulmanes, surtout celles qui choisissent

107 JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Centre consultatif des relations juives et israéliennes). Voir aussi, JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Janice LaForme); JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Mark Sandler); JUST, [Mémoire](#), 11 juillet 2024 (Winnipeg Friends of Israel).

108 JUST, [Mémoire](#), 10 juillet 2024 (Canadian Women Against Antisemitism); JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Centre consultatif des relations juives et israéliennes). Voir aussi JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Auteurs anonymes).

109 JUST, [Témoignages](#), 3 juin 2024 (Ali Islam, à titre personnel).

110 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Boufeldja Benabdallah, cofondateur et porte-parole, Centre culturel islamique de Québec).

111 JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Imran Ahmed, président-directeur général et fondateur, Center for Countering Digital Hate).

112 [Ibid.](#)

de porter l'hidjab, qui couvre la tête », a expliqué M^{me} Elghawaby¹¹³. Ces femmes sont ciblées de nombreuses façons, notamment en étant victimes de discrimination sur le lieu de travail et en emploi ainsi que d'agressions physiques, surtout depuis le 7 octobre¹¹⁴.

M^{me} Mazhar a également abordé cette question :

Les plus grandes victimes de l'islamophobie sont les femmes et les jeunes des communautés musulmanes du Canada. Les femmes et les jeunes sont plus à risque de subir des agressions physiques, de la violence verbale, du harcèlement dans les espaces publics et les milieux d'apprentissage, ainsi que de l'intimidation et de la discrimination en milieu de travail et dans les établissements d'enseignement¹¹⁵.

Comme il a été indiqué plus haut, certains témoins ont dit que la discrimination contre les femmes musulmanes a été exacerbée par la promulgation de la loi 21 au Québec et par d'autres mesures gouvernementales. Dans le présent rapport, le Comité s'est efforcé de garder à l'esprit les façons importantes dont l'islamophobie se fait sentir selon le genre.

2.4 Les répercussions du militantisme propalestinien

Plusieurs témoins ont laissé entendre que les tentatives de réduire au silence les personnes qui défendent les Palestiniens, de leur faire la morale ou d'user de représailles contre elles représentent une dimension de plus en plus importante de l'islamophobie dans la foulée du 7 octobre 2023. « Des communautés musulmanes ont été ciblées par l'islamophobie parce qu'elles appuient le peuple palestinien et les droits de la personne en Palestine », a déclaré Samya Hasan¹¹⁶. Ce phénomène montre que l'islamophobie et le racisme anti-palestinien (RAP) se recourent.

Plusieurs exemples de la violence physique commise à l'encontre des militants propalestiniens ont déjà été présentés dans la section 2.1.1 (Violence physique, menaces, harcèlement et vandalisme). Lors de son témoignage, M^{me} Zine a également mentionné plusieurs incidents rapportés à l'Université Western : une étudiante portant un keffieh a été agressée physiquement, une autre s'est fait cracher dessus lors de la

113 JUST, *Témoignages*, 10 juin 2024 (Amira Elghawaby, représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie, Bureau de la représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie).

114 *Ibid.*; JUST, *Témoignages*, 10 juin 2024 (Nadia Hasan, professeure adjointe, École d'études sur le genre, la sexualité et les femmes, Université York, à titre personnel).

115 JUST, *Témoignages*, 10 juin 2024 (Fauzia Mazhar, directrice exécutive, Coalition des femmes musulmanes de KW).

116 JUST, *Témoignages*, 6 juin 2024 (Samya Hasan, directrice exécutive, Council of Agencies Serving South Asians).



cérémonie de remises de diplômes et une autre encore s'est fait lacérer les pneus de sa voiture sur le campus parce qu'elle avait un drapeau palestinien sur son rétroviseur¹¹⁷.

Les témoignages reçus offrent de nombreux autres exemples de répercussions auxquelles font face les musulmans, les Palestiniens et d'autres personnes qui tentent de défendre les droits des Palestiniens. Le traitement des participants aux nombreuses manifestations propalestiniennes qui se sont tenues au pays après le 7 octobre est un exemple. D'une part, M. Babili a dit que ces manifestations « montrent le bon côté des musulmans¹¹⁸ ». Il a souligné qu'un grand nombre de chrétiens et de juifs appuient la cause propalestinienne, et que bien des gens s'informent à propos de l'islam, ce qui aide à réduire l'islamophobie¹¹⁹. D'autre part, le Comité a appris que des manifestants pacifiques ont été traités à maintes reprises de sympathisants des terroristes, qu'ils ont été accusés à tort d'antisémitisme, et qu'ils ont à l'occasion dû faire face à une répression policière brutale¹²⁰.

Nadia Hasan a indiqué que la direction de l'Université York avait fait lever de force un campement de manifestants avec l'aide de la police, et que la même chose s'était produite dans beaucoup d'autres universités :

Il importe de se rappeler que ces campements sont en grande partie des manifestations pacifiques et qu'il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau [...] [J]e pense que nous devons tous nous poser des questions, des questions importantes, sur les raisons pour lesquelles ces campements en particulier sont démantelés et criminalisés avec autant de force sur tant de campus au pays.

Le droit de manifester des étudiants et la culture de la dissidence, de la protestation, de la critique et de la pensée critique sont en jeu, à mon avis¹²¹.

Par ailleurs, le Comité a entendu que beaucoup de gens sont victimes de discrimination en emploi parce qu'ils militent en faveur des Palestiniens, ou tout simplement parce qu'ils sont des Palestiniens. « Des membres palestiniens ont été licenciés et ont manqué

117 JUST, *Témoignages*, 6 juin 2024 (Jasmin Zine, professeure de sociologie et d'études islamiques, Université Wilfrid-Laurier, à titre personnel). Voir aussi Isha Bhargava, « [Male charged after allegedly spitting on Muslim students at Western University](#) », *CBC News*, 3 décembre 2023.

118 JUST, *Témoignages*, 3 juin 2024 (Omar Babili, étudiant, à titre personnel).

119 *Ibid.*

120 Voir, par exemple, JUST, *Témoignages*, 6 juin 2024 (Stephen Brown, président-directeur général, Conseil national des musulmans canadiens); JUST, *Témoignages*, 10 juin 2024 (Nadia Hasan, professeure adjointe, École d'études sur le genre, la sexualité et les femmes, Université York, à titre personnel); Husein Panju, président, Association canadienne des avocats musulmans); JUST, *Mémoire*, 30 mai 2024 (Jasmin Zine); JUST, *Mémoire*, 21 juin 2024 (ACEP pour la Palestine); JUST, *Mémoire*, 21 juin 2024 (Mayada Elsabbagh).

121 JUST, *Témoignages*, 10 juin 2024 (Nadia Hasan, professeure adjointe, École d'études sur le genre, la sexualité et les femmes, Université York, à titre personnel).

des occasions d'emploi et de promotion en raison de leur identité », a affirmé l'Association canadienne des employés professionnels pour la Palestine (ACEP pour la Palestine). Il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau¹²², mais il est clair, à la lumière des témoignages, que les incidents de ce genre sont plus fréquents depuis le 7 octobre.

L'ACAM a informé le Comité que, depuis le 7 octobre, sa clinique d'aide juridique de l'Ontario a traité à elle seule 123 cas de personnes injustement licenciées ainsi que 45 cas d'employés mis en congé dans des circonstances semblables¹²³. La clinique vient également en aide aux gens qui ont subi d'autres formes de représailles sur le plan professionnel, d'inscription sur une liste noire ou d'intimidation et de harcèlement sur le lieu de travail en raison de leur soutien à la cause palestinienne¹²⁴. En réponse à une question visant à savoir si des gens avaient perdu leur travail parce qu'ils avaient exprimé leur opinion sur le Moyen-Orient, M. Panju a dit : « C'est exact. Ce genre de chose s'est répandu et accentué au moment du conflit. Il faut une véritable discussion sur ce qui constitue la haine dans nos communautés¹²⁵. » À son avis, le gouvernement devrait en faire plus pour s'assurer que les employeurs traitent leur personnel avec équité et qu'ils abandonnent les listes noires¹²⁶.

Dans la même veine, l'AAAC a affirmé qu'elle avait reçu « de nombreuses demandes de renseignements de la part de personnes qui ont subi des représailles sur leur lieu de travail pour avoir démontré le plus simple des soutiens à la Palestine, par exemple, une publication sur Instagram intitulée "Cessez-le-feu maintenant¹²⁷" ». Selon l'organisation, des employés fédéraux se sentent menacés, isolés et exclus des politiques d'équité et de lutte contre le racisme¹²⁸.

Abdallah Yousri, imam et directeur exécutif de la Société de la Oumma, a parlé de son expérience dans la région de l'Atlantique. Il a présenté deux cas de femmes musulmanes qui ont été congédiées du poste qu'elles occupaient dans des milieux professionnels en raison de commentaires qu'elles auraient soi-disant exprimés à la suite du 7 octobre. Les deux étaient les seules femmes musulmanes de leur région à travailler dans leurs

122 Par exemple, comme l'a rapporté l'ACEP pour la Palestine, le programme international des droits de la personne de l'Université de Toronto a annulé une offre d'emploi faite à la Valentina Azarova en raison de ses travaux sur la Palestine. JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (ACEP pour la Palestine).

123 JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Association canadienne des avocats musulmans).

124 *Ibid.*

125 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Husein Panju, président, Association canadienne des avocats musulmans).

126 *Ibid.*

127 JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Association des avocats arabo-canadiens).

128 *Ibid.*



domaines respectifs¹²⁹. M. Yousri a également dit au Comité que « de nombreux imams et aumôniers musulmans, comme l'imam Aarij Anwer et bien d'autres, ont également été congédiés de leur poste dans des hôpitaux et des universités, sans aucune conséquence juridique¹³⁰ ». Il a ajouté : « Le congédiement de nombreux musulmans canadiens et des menaces faites à de nombreux autres dans le but de les réduire au silence sont des actes honteux et horribles qui ont bouleversé des milliers de membres de notre communauté, y compris nos imams et nos dirigeants communautaires¹³¹. »

Par ailleurs, des témoins ont mis en lumière les conséquences que des étudiants ont subies en raison de leur militantisme propalestinien. M. Panju a indiqué que son organisation avait pris connaissance de nombreux cas troublants où « des avocats et des étudiants en droit des quatre coins du pays ont aussi fait part [...] des conséquences graves, injustifiées et préoccupantes qu'ils ont subies en réaction à des propos légitimes qu'ils ont tenus sur le conflit¹³² ». Par exemple, il a attiré l'attention sur une controverse récente à la Faculté de droit Lincoln Alexander de l'Université métropolitaine de Toronto, où des étudiants qui avaient signé une lettre d'appui à la résistance palestinienne sous toutes ses formes ont fait l'objet de sérieuses représailles du milieu juridique :

Des étudiants ont vu leurs renseignements personnels être divulgués sur diverses plateformes de médias sociaux. Plusieurs organisations et commentateurs ont réclamé que leur identité soit révélée, qu'ils soient expulsés, déportés et considérés comme des apologistes de la terreur. Beaucoup d'étudiants ont reçu des messages troublants et menaçants par courriel ou par téléphone, y compris des menaces de violence et de mort, ainsi que des vidéos et des images explicites¹³³.

Faisal Kutty, Faisal Bhabha et Alex Neve ont affirmé que des étudiants qui avaient signé la lettre se sont retrouvés sur la liste noire de plusieurs cabinets d'avocats de Toronto et se sont vu bloquer l'accès à des emplois d'été par le ministère du Procureur général de l'Ontario. En outre, un groupe d'éminents avocats a menacé de ne pas offrir de stages professionnels aux étudiants si la faculté de droit ne punissait pas les signataires¹³⁴. Le juge en chef à la retraite J. Michael MacDonald, chargé de faire enquête sur l'incident, a

129 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Abdallah Yousri, imam et directeur exécutif, Société de la Oumma). Selon M. Yousri, Yara Jamal était la seule musulmane arabe à travailler dans le milieu des médias en Atlantique, tandis que Nargis DeMolitor était la seule musulmane à travailler dans le monde politique à Halifax.

130 *Ibid.*

131 *Ibid.*

132 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Husein Panju, président, Association canadienne des avocats musulmans).

133 *Ibid.*

134 JUST, [Mémoire](#), 20 juin 2024 (Faisal Kutty, Faisal Bhabha et Alex Neve).

déterminé que la lettre était « très imparfaite », mais qu'elle n'était pas antisémite et n'avait pas enfreint le code de conduite de l'université¹³⁵.

Le Comité a aussi reçu des mémoires d'intervenants anonymes qui ont parlé de la discrimination qu'ils ont subie durant leur formation médicale en raison de leur soutien à l'égard de la Palestine. En outre, l'organisation ACEP pour la Palestine a mis en lumière des exemples de RAP dans des écoles d'Ottawa, y compris « les étudiants suspendus pour avoir publié des messages propalestiniens sur les médias sociaux, les drapeaux palestiniens confisqués, les étudiants découragés d'exposer le patrimoine palestinien et de collecter des fonds en faveur de la bande de Gaza¹³⁶ ».

Plusieurs participants ont estimé que ces réactions aux démonstrations d'appui à la Palestine constituent une menace à la liberté d'expression — ou, selon les mots de M^{me} Zine, « l'exception palestinienne à la liberté d'expression¹³⁷ ». Comme l'a mentionné M. Yousri, « j'ai même conseillé des avocats musulmans qui craignent de prononcer un mot ou même d'exprimer leur désarroi à leurs collègues alors qu'ils pleurent la perte de membres de leur famille immédiate à Gaza¹³⁸ ». Cela souligne l'effet dissuasif que la discrimination contre les militants propalestiniens exerce sur les communautés musulmanes.

2.5 Le cadre juridique et politique

Le Canada dispose de plusieurs instruments juridiques qui permettent de combattre la discrimination et la haine, y compris l'islamophobie. Les articles 318 et 319 du *Code criminel* prévoient certaines infractions pour la propagande haineuse qui cible un « groupe identifiable », dont toute section du public qui se différencie des autres par la race, la religion ou l'origine nationale ou ethnique¹³⁹.

Le paragraphe 318(1) érige en infraction le fait de préconiser ou de fomenter le génocide, lequel s'entend de certains actes commis avec l'intention de détruire totalement ou

135 *Ibid.*; JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Association des avocats arabo-canadiens); J. Michael MacDonald, juge en chef à la retraite, [Strengthening the Pillars: Report of the TMU External Review \[EN ANGLAIS\]](#), mai 2024.

136 JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (ACEP pour la Palestine).

137 JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Jasmin Zine, professeure de sociologie et d'études musulmanes, Université Wilfrid-Laurier, à titre personnel). Voir aussi JUST, [Mémoire](#), 20 juin 2024 (Faisal Kutty, Faisal Bhabha et Alex Neve); JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Mayada Elsabbagh); JUST, [Mémoire](#), 17 juin 2024 (Jamila Ewais); JUST, [Mémoire](#), 16 juillet 2024 (Eve Haque).

138 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Abdallah Yousri, imam et directeur exécutif, Société de la Oumma).

139 [Code criminel](#), L.R.C. 1985, ch. C-46.



partiellement un groupe identifiable. En vertu du paragraphe 318(3), il ne peut être engagé de poursuites pour cette infraction sans le consentement du procureur général.

Le paragraphe 319(1) érige en infraction le fait d'inciter à la haine contre un groupe identifiable lorsqu'une telle incitation est susceptible d'entraîner une violation de la paix. En outre, le paragraphe 319(2) érige en infraction le fait de fomenter volontairement la haine contre un groupe identifiable, sauf dans le cadre d'une conversation privée, tandis que le paragraphe 319(2.1) crée une infraction particulière, celle de fomenter volontairement l'antisémitisme « en cautionnant, en niant ou en minimisant l'Holocauste¹⁴⁰ ». Toute poursuite engagée pour l'une ou l'autre de ces deux dernières infractions doit recevoir le consentement du procureur général (par. 319(6)). Quiconque est accusé d'avoir commis l'une de ces infractions peut se prévaloir de certaines défenses, dont celle d'avoir, « de bonne foi, exprimé une opinion sur un sujet religieux ou une opinion fondée sur un texte religieux auquel il croit, ou a tenté d'en établir le bien-fondé par argument » (al. 319(3b)).

Le *Code criminel* érige également en infraction le fait de commettre un méfait à l'égard de certaines formes de biens lorsque ce méfait est motivé par des préjugés ou de la haine fondés sur race, la religion ou l'origine nationale ou ethnique, entre autres facteurs (par. 430(4.1)). De plus, les éléments de preuve établissant qu'une infraction a été motivée par des préjugés ou de la haine sont considérés comme des circonstances aggravantes lors de la détermination de la peine en vertu du sous-alinéa 718.2a)(i).

Il faut également tenir compte d'un certain nombre de garanties constitutionnelles pertinentes conformément à la *Charte*, même si toutes sont assujetties à des limites raisonnables en vertu de l'article 1 de la *Charte*. L'alinéa 2a) de la *Charte* garantit la liberté de conscience et de religion, c'est-à-dire le droit des musulmans de s'identifier à leur religion et de la pratiquer ouvertement, tandis que l'article 15 donne des garanties contre la discrimination du gouvernement fondée sur la religion, la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur et le sexe, entre autres motifs. La *Charte* protège également la liberté d'expression (al. 2b)), la liberté de réunion pacifique (al. 2c)) et la liberté d'association (al. 2d)), ce qui peut revêtir une certaine importance pour les personnes qui manifestent ou qui militent en faveur des Palestiniens. Plusieurs témoins ont insisté sur l'importance de préserver ces libertés civiles¹⁴¹.

140 L'infraction de fomenter volontairement l'antisémitisme a été ajoutée au *Code criminel* en 2022 en vertu de la [Loi n° 1 d'exécution du budget de 2022](#).

141 Voir particulièrement JUST, [Témoignages](#), 3 juin 2024 (Omar Babili, étudiant, à titre personnel); JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Stephen Brown, président-directeur général, Conseil national des musulmans canadiens); JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Amira Elghawaby, représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie, Bureau de la représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie).

Outre les dispositions législatives mentionnées ci-dessus, les organisations non gouvernementales telles que les universités ont souvent leurs propres politiques contre les discours haineux et la discrimination.

2.5.1 Réformes législatives suggérées

Le Comité a pris connaissance de recommandations sur la manière de réformer les lois actuelles pour forcer davantage les responsables de haine islamophobes à rendre des comptes. Il a déjà été question brièvement du projet de loi C-63 dans la section 2.1.2.1 (La haine en ligne). De plus, le CCAPM a recommandé la promulgation de dispositions législatives sur les crimes haineux « visant spécifiquement l'islamophobie et le racisme anti-palestinien en prévoyant des sanctions sévères et un soutien complet aux victimes sans porter atteinte à la vie privée et aux droits des personnes¹⁴² ». D^r Islam a plaidé en faveur d'une modification du *Code criminel* afin d'inclure un véhicule dans les armes susceptibles d'être interdites en vertu d'une interdiction de possession d'armes¹⁴³.

De nombreux témoins ont été invités à s'exprimer sur le projet de loi C-373, Loi modifiant le Code criminel (fomenteur la haine ou l'antisémitisme)¹⁴⁴, qui éliminerait, comme défense contre l'infraction de fomenteur volontairement la haine ou l'antisémitisme, le fait que la personne visée exprimait une opinion religieuse. Bien qu'ils ne connaissent pas en détail le projet de loi, certains témoins ont appuyé l'idée de ne tolérer en aucun cas l'incitation à la haine et à la violence. « À mon avis, cela devrait être interdit. Aucune manifestation haineuse ne devrait être autorisée », a estimé M. Babili¹⁴⁵. « [O]n peut certainement être en désaccord sur la théologie. Toutefois, je ne vois pas comment cela pourrait aller jusqu'à la haine ou à la promotion de préjugés, et certainement pas jusqu'à la violence », a ajouté D^r Islam¹⁴⁶. D'autres, cependant, ont critiqué l'affirmation selon laquelle les musulmans ou

142 JUST, [Mémoire](#), 10 juillet 2024 (Conseil canadien des affaires publiques musulmanes).

143 JUST, [Témoignages](#), 3 juin 2024 (Ali Islam, à titre personnel).

144 [Projet de loi C-373, Loi modifiant le Code criminel \(fomenteur la haine ou l'antisémitisme\)](#), 44^e législature, 1^{re} session.

145 JUST, [Témoignages](#), 3 juin 2024 (Omar Babili, étudiant, à titre personnel).

146 JUST, [Témoignages](#), 3 juin 2024 (Ali Islam, à titre personnel).



d'autres minorités religieuses fomentent de la haine¹⁴⁷. M. Yousri a souligné l'importance de protéger la liberté d'expression et la liberté de religion¹⁴⁸.

2.6 Les réactions des autorités

Il existe des outils juridiques qui permettent de lutter contre la haine et la discrimination au Canada mais, selon ce que le Comité a entendu, les réactions des autorités à l'islamophobie sont souvent inadéquates et perpétuent parfois le problème. Par exemple, M. Brown a souligné l'incapacité des autorités à répondre aux nombreux incidents islamophobes qui ont précédé la fusillade à la mosquée de Québec en 2017. À ses yeux, la réaction de la classe politique et des médias a manqué de sensibilité et a été « honteuse¹⁴⁹ ».

À propos du contexte entourant le 7 octobre, M. Yousri a fait part « de la colère et de la frustration face au manque de reddition de comptes à l'égard des agressions dont sont victimes les membres de la communauté musulmane au Canada¹⁵⁰ ». M^{me} Shilbayeh a dit au Comité que ses pairs et elle doivent utiliser un « système de surveillance mutuelle » pour assurer leur sécurité dans leurs déplacements sur le campus : « C'est vraiment déchirant de savoir que nous ne sommes pas soutenus et que nous ne sommes pas protégés¹⁵¹. »

Plus de précisions sur les réactions des élus et des gouvernements, du système judiciaire, des écoles et des universités, et des communautés sont fournies ci-dessous.

2.6.1 Les élus et le gouvernement

L'importance d'un leadership fort chez les élus et d'autres personnes en position d'autorité est l'un des thèmes qui ont souvent été mentionnés au Comité. M. Khan s'est dit satisfait de la condamnation ferme, par le gouvernement, de crimes haineux commis

147 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Amira Elghawaby, représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie, Bureau de la représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie; Husein Panju, président, Association canadienne des avocats musulmans); JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Stephen Brown, président-directeur général, Conseil national des musulmans canadiens).

148 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Abdallah Yousri, imam et directeur exécutif, Société de la Oumma).

149 JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Stephen Brown, président-directeur général, Conseil national des musulmans canadiens).

150 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Abdallah Yousri, imam et directeur exécutif, Société de la Oumma).

151 JUST, [Témoignages](#), 3 juin 2024 (Dareen Shilbayeh, Youth Coalition Combating Islamophobia).

dans le passé contre des musulmans¹⁵², mais M^{me} Shilbayeh a critiqué les paroles « peu convaincantes » destinées au public relativement à l'islamophobie¹⁵³. D' Islam a exprimé son point de vue à ce sujet :

Je ne crois pas que les messages que le gouvernement a envoyés à ce sujet sont très convaincants. On nous répète sans cesse que la diversité est notre force. C'est simplement un mantra. Cela ne veut rien dire pour moi. Pourquoi serait-ce notre force? Comment le gouvernement a-t-il démontré que c'est notre force? Si vous n'avez pas de réponse à cela, je ne pense pas que les gens vont vous croire sur parole lorsque vous l'affirmez¹⁵⁴.

Plusieurs témoins ont également déploré que des élus se fassent l'écho de propos déshumanisants sur les musulmans, dans le passé ou encore de nos jours¹⁵⁵. M. Brown a parlé des élus actuels :

Malheureusement, la réponse que la communauté musulmane du Canada reçoit depuis des mois de la part de nos dirigeants élus est trompeuse; l'un dit que nos préoccupations lui tiennent à cœur, et l'autre fait immédiatement volte-face, propage la désinformation et tente délibérément de dépeindre toute une communauté comme un peuple haineux et intolérant¹⁵⁶.

Certains des intervenants ont jugé que les discours et les choix politiques contribuent à la discrimination contre les Palestiniens et leurs défenseurs en particulier¹⁵⁷. Comme l'a observé Samya Hasan, « la majorité des politiciens ont déformé ou dénigré à tort la défense légitime des droits des Palestiniens, ou ils ont gardé un silence assourdissant¹⁵⁸ ».

152 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Asif Khan, secrétaire national, Relations publiques, Jama'at Musulmane Ahmadiyya Canada).

153 JUST, [Témoignages](#), 3 juin 2024 (Dareen Shilbayeh, Youth Coalition Combating Islamophobia).

154 JUST, [Témoignages](#), 3 juin 2024 (Ali Islam, à titre personnel).

155 *Ibid.* Voir aussi, par exemple, JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Stephen Brown, président-directeur général, Conseil national des musulmans canadiens); JUST, [Témoignages](#), 3 juin 2024 (Maryam Al-Sabawi et Hamza Omer, Youth Coalition Combating Islamophobia); JUST, [Mémoire](#), 10 juillet 2024 (Conseil canadien des affaires publiques musulmanes).

156 JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Stephen Brown, président-directeur général, Conseil national des musulmans canadiens).

157 Voir, par exemple, JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Husein Panju, président, Association canadienne des avocats musulmans); JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (ACEP pour la Palestine); JUST, [Mémoire](#), 19 juin 2024 (Ellen Gabriel); JUST, [Mémoire](#), 17 juin 2024 (Jamilia Ewais); JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Dyala Hamzah).

158 JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Samya Hasan, directrice exécutive, Council of Agencies Serving South Asians).



Le désir que les dirigeants politiques dénoncent l'islamophobie et les formes associées de haine de façon plus ferme et sans équivoque transparaît dans l'ensemble des témoignages. « [N]ous avons besoin que les dirigeants politiques s'expriment sans équivoque en faveur de la protection des droits et libertés des communautés musulmanes et palestiniennes et, par extension, de tous les Canadiens », a maintenu Nadia Hasan¹⁵⁹. Dans la même veine, M. Brown a insisté sur le besoin de protéger les libertés civiles, « y compris la capacité de critiquer des gouvernements étrangers¹⁶⁰ ».

M^{me} Elghawaby a présenté une partie du travail que son bureau accomplit dans la lutte contre l'islamophobie; celui-ci fait notamment le suivi des recommandations faites au Sommet national sur l'islamophobie de 2021. M^{me} Elghawaby a indiqué que 35 % des recommandations ont été suivies¹⁶¹. Elle a aussi mis en valeur la publication d'un guide sur la façon dont les forces de l'ordre peuvent lutter contre les crimes haineux antimusulmans, le lancement d'une trousse d'outils numériques pour le Mois de l'histoire islamique qui souligne la résilience des femmes et des filles musulmanes, et la nouvelle stratégie gouvernementale de lutte contre le racisme¹⁶².

Cependant, le Comité a aussi pris connaissance des limites que présentent les programmes gouvernementaux de lutte contre l'islamophobie. S'exprimant au nom de sa famille, D^r Islam a souligné « un manque de ressources irréaliste et un manque de volonté pour comprendre la haine et parler de la façon dont elle se développe, de la façon dont elle se propage et de la façon de la combattre¹⁶³ ». Il a demandé au Parlement de mieux expliquer pourquoi cette question est importante¹⁶⁴.

M. Nalir a salué le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité du gouvernement fédéral, en ajoutant toutefois qu'il est difficile d'y accéder :

Nous n'avons pas le temps de nous asseoir, d'envoyer des demandes, d'attendre une réponse, et tout le reste. On nous a dit non trop souvent. C'est malheureux, mais nous préférons assurer notre propre protection en essayant de recueillir des fonds. Il y a des

159 JUST, *Témoignages*, 10 juin 2024 (Nadia Hasan, professeure adjointe, École d'études sur le genre, la sexualité et les femmes, Université York, à titre personnel). Voir aussi JUST, *Témoignages*, 6 juin 2024 (Stephen Brown, président-directeur général, Conseil national des musulmans canadiens).

160 JUST, *Témoignages*, 6 juin 2024 (Stephen Brown, président-directeur général, Conseil national des musulmans canadiens).

161 JUST, *Témoignages*, 10 juin 2024 (Amira Elghawaby, représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie, Bureau de la représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie).

162 *Ibid.*

163 JUST, *Témoignages*, 3 juin 2024 (Ali Islam, à titre personnel).

164 *Ibid.*

enfants qui vendent des biscuits pour ramasser de l'argent afin de payer notre gardien de sécurité. C'est la réalité dans notre mosquée et dans de nombreuses autres mosquées, je crois¹⁶⁵.

Selon M. Nalir, les personnes qui présentent une demande devraient avoir accès à un agent de liaison en situation d'urgence¹⁶⁶.

2.6.2 Le système judiciaire

Bien que le maintien d'un leadership fort soit essentiel, il faut aussi mettre en place des mesures robustes de reddition de comptes pour lutter efficacement contre la haine et la discrimination. M^{me} Zine a souligné que les lois sur les discours haineux revêtent une grande importance à cet égard. En ce qui a trait tout particulièrement à la haine en ligne, elle a exprimé l'avis que les poursuites en justice sont plus efficaces que le signalement des cas directement aux entreprises de médias sociaux¹⁶⁷.

Afin de faciliter le signalement des crimes haineux et les poursuites, M. Yousri a dit qu'il était nécessaire de financer les unités de lutte contre les crimes haineux des corps policiers de l'ensemble du pays. Il a observé que la première – et la seule – unité du genre dans la région de l'Atlantique, établie tout récemment, a du mal à être fonctionnelle en raison d'un manque de ressources¹⁶⁸.

Les témoignages entendus par le Comité ne sont pas unanimes quant à l'efficacité des services de maintien de l'ordre en réponse aux incidents islamophobes. D'une part, M. Nalir s'est dit satisfait de l'attention accrue que la police accorde à sa mosquée. « La prise de contact avec les forces de l'ordre et leur présence ont mis un pansement sur la plaie, ce qui a permis d'améliorer les choses », a-t-il indiqué¹⁶⁹.

D'autre part, cependant, certaines des personnes qui ont participé à l'étude ont été très critiques à l'égard du traitement réservé aux musulmans, Palestiniens et à leurs alliés par les forces de l'ordre, notamment après le 7 octobre 2023. M. Panju, par exemple, a remarqué que le fait que les « services de police font un usage disproportionné de la

165 JUST, *Témoignages*, 3 juin 2024 (Shaffni Nalir, directeur général, Centre islamique et services communautaires de Toronto).

166 *Ibid.*

167 JUST, *Témoignages*, 6 juin 2024 (Jasmin Zine, professeure de sociologie et d'études islamiques, Université Wilfrid-Laurier, à titre personnel).

168 JUST, *Témoignages*, 10 juin 2024 (Abdallah Yousri, imam et directeur exécutif, Société de la Oumma).

169 JUST, *Témoignages*, 3 juin 2024 (Shaffni Nalir, directeur général, Centre islamique et services communautaires de Toronto).



force et de tactiques à l'endroit des manifestants propalestiniens » contribue à l'islamophobie¹⁷⁰. L'ACAM a attiré l'attention sur la répression policière menée contre des manifestants propalestiniens en Alberta en mai 2024; des policiers ont alors utilisé des explosifs, des matraques, des boucliers et des munitions spéciales pour déloger par la force les manifestants installés dans des campements sur les campus universitaires, un exemple particulièrement choquant à ses yeux¹⁷¹. Selon Jamila Ewais, les services de police ne répondent pas aux inquiétudes des étudiants palestiniens en matière de sécurité sur les campus¹⁷².

Le traitement des crimes haineux par le système judiciaire a aussi fait l'objet de commentaires mitigés. D'un côté, D^r Islam et M^{me} Elghawaby se sont réjouis que la cour ait déterminé que l'attentat au camion-bélier dont a été victime la famille Afzaal constituait un acte de terrorisme. M^{me} Elghawaby a dit ce qui suit à ce sujet :

[C]ela envoie un message très fort : non seulement ils ont été ciblés personnellement [...], mais ils ont été ciblés précisément pour des motifs idéologiques. Le motif idéologique ici est d'envoyer un message sur la place des musulmans dans ce pays, sur le fait qu'ils y ont ou non leur place. C'est un message qui a été très douloureux pour beaucoup, et nous continuons de le porter¹⁷³.

De l'avis de Dr Islam, ce jugement favorise la sécurité des membres des minorités visibles, car il dissuade de se servir d'un véhicule comme arme¹⁷⁴.

D'un autre côté, le comité a entendu une certaine déception relativement à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire du tireur de la mosquée de Québec.¹⁷⁵ Cette décision a annulé une loi qui permettait d'appliquer des périodes consécutives

170 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Husein Panju, président, Association canadienne des avocats musulmans). Voir aussi JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (ACEP pour la Palestine); JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Association canadienne des avocats musulmans).

171 JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Association canadienne des avocats musulmans). L'ACAM a noté que ces comportements témoignent de pratiques policières systémiques et ne se limitent pas aux manifestations étudiantes.

172 JUST, [Mémoire](#), 17 juin 2024 (Jamila Ewais).

173 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Amira Elghawaby, représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie, Bureau de la représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie).

174 JUST, [Témoignages](#), 3 juin 2024 (Ali Islam, à titre personnel).

175 JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Stephen Brown, président-directeur général, Conseil national des musulmans canadiens); JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Fauzia Mazhar, directrice exécutive, Coalition des femmes musulmanes de KW).

d'inadmissibilité à la libération conditionnelle; la cour a ainsi réduit la période d'inadmissibilité du tireur à 25 ans seulement. M^{me} Mazhar a dit ce qui suit à ce sujet :

Du point de vue de la communauté musulmane canadienne en général, cette décision a évidemment suscité beaucoup de déception, la perception étant que les vies musulmanes ne sont probablement pas aussi importantes que d'autres vies perdues¹⁷⁶.

Tout en se disant en faveur de la justice réparatrice, M^{me} Mazhar a fait état de la douleur et du traumatisme que les familles des victimes devront subir à chaque audience de libération conditionnelle. D^r Islam a estimé que le système de libération conditionnelle semble « accorder une très grande importance à la réadaptation sans en donner suffisamment à la dissuasion¹⁷⁷ ». À son avis, les auteurs des crimes les plus odieux devraient rester en prison.

2.6.3 Les écoles et les universités

Comme dans le cas des services de police, des témoins ont exprimé des réserves concernant le traitement des musulmans, des Palestiniens et de leurs alliés par les établissements d'enseignement. Mayada Elsabbagh, une professeure palestinienne de confession musulmane à l'Université McGill, a parlé « des niveaux alarmants d'intimidation, de marginalisation et de menaces à la sécurité visant le corps enseignant, le personnel et les étudiants qui s'expriment contre le génocide¹⁷⁸ ». Elle a aussi déploré la confusion opérée entre l'islamophobie et le RAP dans les politiques universitaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI), qui facilitent, selon elle, l'effacement et la déshumanisation des Palestiniens sur le campus, surtout depuis le 7 octobre 2023¹⁷⁹.

D'autres intervenants ont abondé dans le même sens. Dyala Hamzah, professeure agrégée d'histoire arabe à l'Université de Montréal, a critiqué la « politique de déni et de rejet » de son institution concernant le RAP¹⁸⁰. M^{me} Zine a fait référence aux tentatives d'administrateurs universitaires de faire expulser, au moyen d'injonctions de la cour, des étudiants qui manifestent sur le campus¹⁸¹. Adrian Deveau et Karina Roman Justo, du Art History Decolonial Action Group de l'Université Concordia, ont expliqué que des

176 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Fauzia Mazhar, directrice exécutive, Coalition des femmes musulmanes de KW).

177 JUST, [Témoignages](#), 3 juin 2024 (Ali Islam, à titre personnel).

178 JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Mayada Elsabbagh).

179 *Ibid.*

180 JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Dyala Hamzah).

181 JUST, [Mémoire](#), 30 mai 2024 (Jasmin Zine).



membres du corps professoral ont conseillé aux étudiants de ne pas parler de la Palestine et qu'ils ont ignoré les craintes des étudiants propalestinens relatives à leur sécurité¹⁸². Quelques-uns des mémoires soumis au Comité ont aussi laissé entendre que des activités propalestiniennes tenues sur les campus avaient été examinées incorrectement et, dans certains cas, annulées par les administrateurs universitaires pour des raisons de sécurité¹⁸³.

Ce qui est peut-être le plus troublant, cependant, c'est que, d'après les témoignages de M. Babili et M. Brown, des établissements d'enseignement ont omis de soutenir leurs étudiants et leurs familles. M. Babili, par exemple, a dit qu'il avait demandé à son département de lui accorder une exemption de présence aux examens finals parce qu'il éprouvait de l'anxiété à la suite de l'attaque dont il avait été victime. Or, la « réponse du département était loin d'être soutenante », a-t-il indiqué¹⁸⁴. Malgré ses efforts pour obtenir du soutien, personne de l'université n'a pris contact avec lui pour l'aider ou s'informer de sa situation. Il a donc dû traverser cette épreuve tout seul¹⁸⁵. Le manque de soutien offert à Hamza, le jeune garçon qui s'est fait battre à l'école, est tout aussi préoccupant (voir la section 2.1.1 – Violence physique, menaces, harcèlement et vandalisme). Selon M. Brown, les parents de Hamza ont été tellement insatisfaits de la réponse de l'école qu'ils ont dû changer leur fils d'école, tandis que les intimidateurs ont pu rester¹⁸⁶.

2.6.4 La communauté

Il a été expliqué au Comité que, dans une très large mesure, le fardeau de la lutte contre l'islamophobie est une charge que les communautés musulmanes doivent souvent supporter elles-mêmes. « Malheureusement, les jeunes musulmans doivent maintenant se débrouiller tout seuls, et c'est vraiment une responsabilité qui ne devrait pas leur tomber dessus », a fait savoir M^{me} Shilbayeh¹⁸⁷.

182 JUST, [Mémoire](#), 11 juillet 2024 (Adrian Deveau, Karina Roman Justo, et Art History Decolonial Action Group).

183 JUST, [Mémoire](#), 10 juillet 2024 (Carleton University Students for Justice in Palestine); JUST, [Mémoire](#), 10 juillet 2024 (Association des étudiants musulmans de l'Université Carleton); JUST, [Mémoire](#), 21 juin 2024 (Dyala Hamzah).

184 JUST, [Témoignages](#), 3 juin 2024 (Omar Babili, étudiant, à titre personnel).

185 *Ibid.*

186 JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Stephen Brown, président-directeur général, Conseil national des musulmans canadiens).

187 JUST, [Témoignages](#), 3 juin 2024 (Dareen Shilbayeh, Youth Coalition Combating Islamophobia).

M. Khan a parlé de « la montée de l'activisme politique et de la défense des droits chez les musulmans canadiens », notamment dans le contexte de la guerre actuelle¹⁸⁸. Il a aussi mis en lumière la solidarité de nombreux juifs canadiens qui appuient la cause palestinienne et la lutte contre l'islamophobie, et qui favorisent ainsi « un profond sentiment d'unité et de compréhension mutuelle entre les communautés juives et musulmanes du Canada¹⁸⁹ ».

Bon nombre des initiatives communautaires décrites par les intervenants sont axées sur la formation, l'éducation et la sensibilisation. Par exemple, M^{me} Shibayeh a dit au Comité que la Youth Coalition Combating Islamophobia avait produit des ressources pédagogiques à l'intention des conseils scolaires et des organismes d'application de la loi¹⁹⁰. Comme l'a expliqué Samya Hasan, le Council of Agencies Serving South Asians travaille également avec des conseils scolaires pour élaborer des stratégies de lutte contre l'islamophobie de pair avec le CNMC : « Enseigner aux enfants à faire preuve d'empathie a un impact bien plus grand que d'enseigner aux adultes à désapprendre la haine et les préjugés auxquels ils ont été exposés toute leur vie¹⁹¹. »

La Société de la Oumma a commencé à offrir de la formation aux agents de police locaux, aux premiers intervenants, aux fonctionnaires et à d'autres personnes sur l'islam, la culture musulmane et l'islamophobie, et elle peut voir les résultats de ces efforts à l'échelle locale. « Le fait de rendre cette formation obligatoire pour les fonctionnaires et d'en faire une exigence pour recevoir des fonds publics ferait une énorme différence », a estimé M. Yousri¹⁹².

Pour sa part, M. Khan a insisté sur l'importance d'accroître la sensibilisation à l'égard de l'islam afin de combattre l'ignorance et de favoriser la solidarité interconfessionnelle. Par exemple, il a indiqué que sa communauté avait pris contact avec un individu qui avait tiré sur une mosquée aux États-Unis : « [N]ous l'avons invité à notre mosquée, et au fil du temps, il est venu constater que cette haine de l'islam était complètement

188 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Asif Khan, secrétaire national, Relations publiques, Jama'at Musulmane Ahmadiyya Canada).

189 *Ibid.*

190 JUST, [Témoignages](#), 3 juin 2024 (Dareen Shilbayeh, Youth Coalition Combating Islamophobia).

191 JUST, [Témoignages](#), 6 juin 2024 (Samya Hasan, directrice exécutive, Council of Agencies Serving South Asians).

192 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Abdallah Yousri, imam et directeur exécutif, Société de la Oumma).



déplacée. Il est devenu un allié et un partisan de l’islam. Le meilleur moyen de venir à bout de l’ignorance est l’éducation et la sensibilisation à bras ouverts¹⁹³. »

M. Khan a aussi dit au Comité que sa communauté tient des activités interconfessionnelles dans différentes régions du pays depuis plusieurs années. « L’idée, c’est de nous concentrer sur nos points communs, et non sur nos différences », a-t-il expliqué. « Je pense que lorsque nous menons des programmes interconfessionnels [...], tout le monde comprend qu’en fin de compte, nous faisons tous partie de la même famille humaine¹⁹⁴. »

Par ailleurs, le Comité a pris connaissance du travail de la Coalition des femmes musulmanes de Kitchener-Waterloo, y compris ses services de lutte contre la haine, lancés en 2021. Ces services permettent de déclarer et de consigner les incidents de haine et de discrimination, ainsi que de fournir du soutien aux victimes¹⁹⁵.

Plusieurs intervenants ont demandé au gouvernement d’appuyer davantage les initiatives communautaires destinées à contrer l’islamophobie : « Il faut appuyer les dirigeants et les organismes communautaires qui déploient déjà des efforts en ce sens et qui ont besoin d’aide, en leur offrant du soutien financier ou autre », a observé M^{me} Elghawaby¹⁹⁶. M^{me} McFarlane a fait ressortir l’importance de travailler avec les imams locaux, qui sont « une très grande source d’influence¹⁹⁷ ». M. Panju a ajouté que, outre le soutien financier, « il faut des mesures et un engagement concrets¹⁹⁸ ».

193 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Asif Khan, secrétaire national, Relations publiques, Jama’at Musulmane Ahmadiyya Canada).

194 [Ibid.](#)

195 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Fauzia Mazhar, directrice exécutive, Coalition des femmes musulmanes de KW).

196 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Amira Elghawaby, représentante spéciale chargée de la lutte contre l’islamophobie, Bureau de la représentante spéciale chargée de la lutte contre l’islamophobie). Voir aussi JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Fauzia Mazhar, directrice exécutive, Coalition des femmes musulmanes de KW); JUST, [Mémoire](#), 10 juillet 2024 (Conseil canadien des affaires publiques musulmanes).

197 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Julie Macfarlane, professeure émérite distinguée de droit, à titre personnel).

198 JUST, [Témoignages](#), 10 juin 2024 (Husein Panju, président, Association canadienne des avocats musulmans).

CHAPITRE 3 — CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

3.1 S'appuyer sur les travaux antérieurs

Plusieurs personnes ayant pris part à l'étude¹⁹⁹ ont préconisé la mise en œuvre des 13 recommandations faites dans le rapport sur l'islamophobie publié par le Comité sénatorial permanent des droits de la personne en 2023 (reproduites à l'annexe A du présent rapport²⁰⁰). Les témoignages étayant ces recommandations ont été recueillis au cours de 21 réunions publiques ainsi que par l'entremise de plusieurs soumissions et de visites de sites faites dans plusieurs provinces. Comme l'ont fait remarquer M^{me} Zine et M^{me} Elghawaby, des recommandations ont aussi été présentées par plusieurs organisations au Sommet national sur l'islamophobie tenu par le gouvernement fédéral le 22 juillet 2021²⁰¹. Le gouvernement a répondu à ces recommandations en prenant un certain nombre d'engagements²⁰².

Bien que différentes initiatives permettent de donner suite à une partie de ces recommandations et de ces engagements, des intervenants ont indiqué au Comité qu'il fallait accroître les efforts pour qu'ils soient mis en œuvre efficacement. M. Brown, par exemple, a demandé qu'un plan d'action précis sur l'islamophobie, y compris un échéancier portant sur l'application des recommandations du Sénat, soit incorporé comme addendum à la stratégie canadienne de lutte contre le racisme²⁰³.

Le Comité convient que le gouvernement doit s'appuyer sur les travaux déjà réalisés pour poursuivre la lutte contre l'islamophobie. Par conséquent, il formule la recommandation suivante :

199 Voir, par exemple, JUST, *Témoignages*, 3 juin 2024 (Ali Islam, à titre personnel); JUST, *Témoignages*, 6 juin 2024 (Stephen Brown, président-directeur général, Conseil national des musulmans canadiens); JUST, *Mémoire*, 16 juillet 2024 (Eve Haque); JUST, *Mémoire*, 18 juin 2024 (Universités Canada).

200 Sénat, Comité sénatorial permanent des droits de la personne, *Combattre la haine : L'islamophobie et ses répercussions sur les musulmans au Canada*, sixième rapport, novembre 2023.

201 JUST, *Témoignages*, 6 juin 2024 (Jasmin Zine, professeure de sociologie et d'études islamiques, Université Wilfrid-Laurier, à titre personnel); JUST, *Témoignages*, 10 juin 2024 (Amira Elghawaby, représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie, Bureau de la représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie). Voir, par exemple, *Recommandations du CNMC : Sommet national sur l'islamophobie*, 19 juillet 2021.

202 Patrimoine canadien, *Le gouvernement du Canada conclut le Sommet national sur l'islamophobie*, Communiqué de presse, 22 juillet 2021.

203 JUST, *Témoignages*, 6 juin 2024 (Stephen Brown, président-directeur général, Conseil national des musulmans canadiens).



Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada mette en œuvre l'ensemble des recommandations présentées dans le rapport intitulé *Combattre la haine : L'islamophobie et ses répercussions sur les musulmans au Canada* publié par le Comité sénatorial permanent des droits de la personne en 2023, et qu'il fasse le suivi de l'ensemble des engagements qu'il a pris au Sommet national sur l'islamophobie de 2021.

Mis à part cette recommandation, les témoignages recueillis par le Comité au cours de son étude ont mis en lumière de nouvelles questions et propositions, particulièrement (mais non exclusivement) en ce qui concerne le traitement des Palestiniens et de leurs alliés dans le contexte de la guerre au Moyen-Orient. Des recommandations supplémentaires découlant de ces témoignages sont formulées ci-dessous.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada :

- **reconnaisse officiellement les Palestiniens comme un groupe distinct victime de discrimination;**
- **investisse dans la recherche pour mieux comprendre cette forme de discrimination, y compris comment elle agit de façon intersectionnelle avec l'islamophobie et la discrimination anti-arabe; et**
- **élabore un plan concret pour lutter contre cette forme de discrimination en consultation avec les communautés musulmanes, arabes et palestiniennes.**

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada, dans ses communications publiques, dénonce fermement et sans équivoque l'islamophobie et les formes associées de discrimination, y compris la discrimination envers les Arabes et les Palestiniens.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada élabore, en consultation avec les communautés musulmanes, arabes et palestiniennes, et dans le respect des compétences des provinces et des territoires, des initiatives destinées à promouvoir la compréhension culturelle, à remettre en question les stéréotypes et à favoriser l'empathie envers ces communautés, et qu'il fournisse suffisamment de ressources pour assurer l'efficacité de ces initiatives.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada, conformément à son engagement de bâtir des communautés fortes et de célébrer le multiculturalisme, en consultation et en collaboration avec les provinces et les territoires, et dans le respect de leurs compétences, finance des initiatives citoyennes dans les communautés à travers le pays qui enseignent la pensée critique, la littératie numérique et la résilience contre toutes les formes de haine et d'extrémisme, y compris l'islamophobie, la discrimination anti-arabe, la discrimination anti-palestinienne, l'antisémitisme et d'autres formes de sectarisme.

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada élabore des mesures législatives ou des politiques pour promouvoir une plus grande transparence relativement aux algorithmes des médias sociaux, aux politiques d'application du contenu et à la publicité, et pour obliger les entreprises de médias sociaux à rendre des comptes pour les préjudices qu'elles causent.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada élabore des mesures législatives afin de lutter contre la haine en ligne en consultation avec, notamment, des membres des communautés musulmanes, arabes et palestiniennes, et que ces mesures comprennent des mécanismes rigoureux de surveillance conçus pour protéger la légitime liberté de parole de ces groupes.

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada renforce le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité de Sécurité publique Canada en confiant à un agent de liaison la tâche d'appuyer le processus de demande dans les situations d'urgence.

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada accorde des ressources supplémentaires aux initiatives communautaires de lutte contre l'islamophobie, la discrimination anti-arabe et la discrimination anti-palestinienne dans l'ensemble du pays, y compris les initiatives de recherche et de collecte de données.



Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada accorde des ressources supplémentaires à l'établissement et au maintien d'unités de lutte contre les crimes haineux au sein des corps policiers de l'ensemble du pays.

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada pose des gestes concrets afin de mieux faire comprendre l'islamophobie, la discrimination anti-arabe et la discrimination anti-palestinienne dans les milieux de travail de compétence fédérale et de soutenir la lutte contre ces problèmes, y compris en révisant les lois, les politiques et les initiatives de perfectionnement professionnel pertinentes.

Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada accroisse les ressources mises à la disposition de la Commission canadienne des droits de la personne et d'autres organismes fédéraux concernés pour l'élaboration de programmes destinés à prévenir l'antisémitisme, l'islamophobie, la discrimination anti-arabe et la discrimination anti-palestinienne au travail.

Recommandation 13

Que le gouvernement du Canada, en consultation et en collaboration avec les provinces et les territoires, et dans le respect de leurs compétences, affirme la nécessité pour les établissements d'enseignement, y compris les universités, les collèges et les établissements d'enseignement postsecondaire : de soutenir la liberté d'expression, la liberté académique, la sécurité et le bien-être de tous les étudiants et de toutes les étudiantes, du personnel et des membres du corps professoral; de fournir des directives claires sur la différence entre se sentir en sécurité et être mal à l'aise; d'augmenter la représentation des membres du corps professoral musulmans et musulmanes, palestiniens, palestiniennes et arabes; et de consacrer des ressources pour soutenir les étudiants et les étudiantes, les enseignants et les enseignantes ainsi que le personnel, y compris la désignation de conseillers spéciaux et de conseillères spéciales auprès des présidents et des présidentes pour fournir des conseils sur les libertés civiles, l'islamophobie et le racisme anti-palestinien.

Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada finance la poursuite de la collecte de données quantitatives et qualitatives concernant les expériences islamophobes, la discrimination anti-arabe et la discrimination anti-palestinienne sur les campus universitaires dans tout le pays.

Recommandation 15

Que le gouvernement du Canada convoque un comité d'examen national, composé de représentants fédéraux, provinciaux et municipaux, de représentants de l'administration universitaire, de membres du corps enseignant et d'étudiants, afin de comprendre les répercussions de la montée de l'islamophobie, la discrimination anti-arabe et la discrimination anti-palestinienne sur les campus et de formuler des recommandations non contraignantes pour assurer un milieu universitaire plus sain.

ANNEXE A : RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

On trouvera ci-dessous les recommandations formulées par le Comité sénatorial permanent des droits de la personne dans son rapport intitulé *Combattre la haine : L'islamophobie et ses répercussions sur les musulmans au Canada*¹.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada veuille à ce qu'une formation obligatoire sur les préjugés inconscients et l'islamophobie soit offerte régulièrement à tous les employés du gouvernement fédéral et de ses agences, et qu'une formation similaire soit offerte aux membres de la magistrature fédérale.

Recommandation 2

Que le ministère du Patrimoine canadien mette au point une campagne multimédia ainsi que des ressources éducatives sur l'islamophobie, qui pourront être incluses dans les programmes scolaires de divers groupes d'âge, de même que de la formation professionnelle au sein de la fonction publique fédérale.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada accorde des fonds supplémentaires pour lutter contre les crimes motivés par la haine, y compris pour :

- **soutenir directement les personnes et les communautés touchées;**
- **soutenir l'élaboration de normes nationales et de formation pour la police, dont de la formation spécialisée pour des unités de lutte contre les crimes haineux;**
- **fournir plus d'outils et de ressources aux services de police pour les aider à répondre aux crimes haineux et aux incidents motivés par la haine;**

¹ Sénat, Comité permanent des droits de la personne, *Combattre la haine : L'islamophobie et ses répercussions sur les musulmans au Canada*, novembre 2023.

- établir une ligne fédérale d'assistance téléphonique pour signaler les crimes haineux, en collaboration avec les responsables des lignes provinciales existantes, faire connaître cette ligne, recueillir et publier régulièrement des données, et former le personnel de la ligne d'assistance pour qu'il oriente les appelants à une foule de services fédéraux et locaux; et
- améliorer le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité, notamment en simplifiant et en facilitant le processus de demande, en envisageant l'instauration d'un régime de remboursement afin que les communautés aient un accès en temps opportun au financement, et en réduisant l'exigence de partage à 50 % des coûts.

Recommandation 4

Que le ministère de la Justice lance des consultations publiques en mettant tout particulièrement l'accent sur les communautés concernées et qu'il modifie le *Code criminel* afin de créer des infractions particulières pour les crimes motivés par la haine.

Recommandation 5

Que le ministère du Patrimoine canadien entreprenne un examen du rôle et de l'efficacité du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes dans l'accomplissement de son mandat en ce qui concerne la politique de radiodiffusion du Canada, particulièrement au regard de son obligation de tenir compte des besoins, des intérêts et des aspirations des communautés racialisées.

Recommandation 6

Que le ministère de la Justice présente un projet de loi instaurant un mécanisme de traitement des plaintes relatives aux droits de la personne découlant de la haine en ligne semblable à l'ancien article 13 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* pour donner aux plaignants un accès à la justice en temps opportun.

Recommandation 7

Qu'un comité parlementaire entreprenne un examen exhaustif du cadre de sécurité nationale du Canada, comme l'exige la *Loi de 2017 sur la sécurité nationale*, et que l'examen vise en particulier à garantir une transparence proactive et véritable et à tenir compte de l'islamophobie systémique.

Recommandation 8

Que le ministère des Finances mette à jour l'évaluation nationale des risques inhérents selon une perspective d'islamophobie intersectionnelle.

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada présente un projet de loi obligeant l'Agence du revenu du Canada à recueillir et publier des données sur les organismes religieux qui font l'objet d'une vérification et qui voient leur statut révoqué, et à analyser ces données pour mettre au point une stratégie de réduction des partis pris.

Recommandation 10

Que la ministre du Revenu national examine le mandat et le fonctionnement de la Division de la revue et de l'analyse de l'Agence du revenu du Canada en tenant compte des conclusions de l'examen que doit mener l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement.

Recommandation 11

Que le ministère de la Justice présente un projet de loi visant à établir un organisme indépendant chargé d'examiner les décisions de la Direction des organismes de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada et de rendre rapidement des décisions concernant les appels.

Recommandation 12

Que le ministère de la Justice présente un projet de loi visant à moderniser la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, notamment pour veiller à la prise en considération de l'intersectionnalité et de l'islamophobie.

Recommandation 13

Que Statistique Canada investisse davantage dans la collecte et la diffusion proactives de données désagrégées pour que les décideurs puissent mieux tenir compte de l'intersectionnalité et de l'islamophobie.

ANNEXE B : LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
À titre personnel Omar Babili, étudiant Ali Islam	2024/06/03	107
Centre islamique et services communautaires de Toronto Shaffni Nalir, directeur général	2024/06/03	107
Youth Coalition Combating Islamophobia Maryam Al-Sabawi Hamza Omer Dareen Shilbayeh	2024/06/03	107
À titre personnel Anver M. Emon, professeur et titulaire de la chaire de recherche du Canada en histoire juridique islamique et directeur de l'Institut d'études islamiques, Université de Toronto Jasmin Zine, professeure de sociologie et d'études islamiques, Wilfrid Laurier University	2024/06/06	108
Center for Countering Digital Hate Imran Ahmed, président-directeur général et fondateur	2024/06/06	108
Conseil national des musulmans canadiens Stephen Brown, président-directeur général	2024/06/06	108
Council of Agencies Serving South Asians Samya Hasan, directrice exécutive	2024/06/06	108

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>À titre personnel</p> <p>Nadia Hasan, professeure adjointe, École d'études sur le genre, la sexualité et les femmes, York University</p> <p>Julie Macfarlane, professeure émérite distinguée de droit</p>	2024/06/10	109
<p>Association canadienne des avocats musulmans</p> <p>Husein Panju, président</p>	2024/06/10	109
<p>Bureau de la représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie</p> <p>Amira Elghawaby, représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie</p>	2024/06/10	109
<p>Centre culturel islamique de Québec</p> <p>Boufeldja Benabdallah, cofondateur et porte-parole</p>	2024/06/10	109
<p>Coalition des femmes musulmanes de KW</p> <p>Fauzia Mazhar, directrice exécutive</p>	2024/06/10	109
<p>Jama'at Musulmane Ahmadiyya Canada</p> <p>Asif Khan, secrétaire national, Relations publiques</p>	2024/06/10	109
<p>Société de la Oumma</p> <p>Abdallah Yousri, imam et directeur exécutif</p>	2024/06/10	109

ANNEXE C : LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

1, Anonymous Authors - Auteurs anonymes

Adira, Raihaana

Al-Naser, Asma

Art History Decolonial Action Group

Association canadienne des avocats musulmans

Association canadienne des employés professionnels pour la Palestine

Association des avocats arabo-canadiens

Ayoub, Colleen

Bdeir, Leila

Benhadjoudja, Leila

Bhabha, Faisal

Canadian Muslim Public Affairs Council

Canadian Women Against Antisemitism

Carleton University Muslim Students' Association

Carleton University Students for Justice in Palestine

Center for Countering Digital Hate

Centre consultatif des relations juives et israéliennes

Davis, David H.

Deveau, Adrian

Diab, Zeinab

Diner, Robyn

Elsabbagh, Mayada

Emon, Anver M.

Ewais, Jamila

Gabriel, Ellen

Hamzah, Dyala
Hannouche, Mathew
Haque, Eve
Hartman, Michelle
Human Rights Action Group
Integrity Not Spite Against Falastin
Jewish Educators and Family Association of Canada
Kathwaroon, Maggie
Kermalli, Shenaz
Kutty, Faisal
LaForme, L'hon. Harry S.
LaForme, Janice
Lawyers for Secure Immigration
Mekideche, Neyra
Nagra, Baljit
Neve, Alex
Rantisi, Norma
Riley, Krista
Roman Justo, Karina
Ross, Leah
Saltiel, Zev
Sandler, Mark
Secure Canada
Smith, Louise
Solomonian, Dr Leslie
Stander, Delwen
Universités Canada
Vallée, Jackie
Winnipeg Friends of Israel
Zine, Jasmin

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (réunions n^{os} 107 à 109, 111, 113, 115, 116, 118 et 122) est déposé.

Respectueusement soumis,

La présidente,
Lena Metlege Diab

Islamophobie et mesures supplémentaires qui pourraient être prises pour répondre aux craintes légitimes exprimées par la communauté musulmane du Canada

Comité permanent de la justice et des droits de la personne

Ce rapport dissident reflète les opinions des députés conservateurs qui siègent au Comité permanent de la justice et des droits de la personne : les députés Larry Brock (ministre du Cabinet fantôme responsable de la Justice et procureur général du Canada, vice-président, Brantford-Brant), Jamil Jivani (Durham), Michelle Ferreri (ministre du Cabinet fantôme responsable de la Famille, des Enfants et du Développement social, Peterborough-Kawartha), et Tako Van Popta (ministre du Cabinet fantôme responsable du Développement économique du Pacifique, Langley-Aldergrove).

Introduction

Après neuf ans sous le gouvernement NPD-Libéral, le Canada est plus divisé et moins sécuritaire que jamais. La déclaration de Justin Trudeau selon laquelle le Canada est un « État postnational » sans identité fondamentale a sapé l'essence même de ce qui nous unissait autrefois en tant que nation. Sous sa direction, les crimes de haine ont augmenté de 251 % et les politiques de tolérance à l'égard de la criminalité permettent aux récidivistes de sortir libres quelques heures après leur arrestation, ce qui met en danger les communautés de tout le pays.

Ce rapport avait pour but d'aborder une question urgente et sensible, à savoir la vague croissante de crimes de haine au Canada, en particulier l'islamophobie. Alors que l'islamophobie continue de s'intensifier sous le gouvernement libéral actuel, il est plus important que jamais que les parlementaires travaillent ensemble pour lutter contre la violence, la haine et la discrimination. Une réponse unifiée est essentielle pour que tous les Canadiens puissent vivre à l'abri de la peur.

Divergence entre les rapports

Malheureusement, l'approche politiquement chargée et incohérente du gouvernement libéral à l'égard du conflit au Moyen-Orient n'a fait qu'accentuer les divisions. Les députés libéraux ont envoyé des messages contradictoires, soutenant publiquement Israël tout en tenant un discours contradictoire aux groupes pro-palestiniens. Cette même division s'est reflétée dans le traitement des rapports sur l'islamophobie et l'antisémitisme.

Initialement, tous les partis avaient convenu d'aborder les rapports sur l'islamophobie et l'antisémitisme de la même manière. Pourtant, les membres libéraux n'ont pas

respecté cet engagement, adoptant une approche unilatérale qui a porté atteinte à l'intégrité du processus. En divisant l'étude en deux groupes distincts - où des députés libéraux différents ont siégé devant le comité pour l'étude sur l'antisémitisme par rapport à l'étude sur l'islamophobie - les libéraux ont créé de la confusion et de l'incohérence entre les deux rapports. Cette approche a sapé l'intention initiale des études et a approfondi les divisions que ces rapports étaient censés résoudre.

Par exemple, lors de l'étude sur l'antisémitisme, les témoins ont reconnu que l'on pouvait avoir une position pro-sioniste tout en critiquant les politiques du gouvernement israélien. Cependant, l'étude sur l'islamophobie n'a pas adopté une approche similaire. Elle n'a pas affirmé que la critique des actions palestiniennes, telles que celles du Hamas, pouvait être séparée des préjugés ou du racisme anti-musulmans. Cette disparité dans l'approche des deux études et rapports met en évidence leur traitement incohérent et inégal de ces sujets importants.

L'objet de l'étude

Les membres conservateurs du Comité de la justice ont soutenu l'étude de la montée de l'islamophobie au Canada, mais sont déçus que le champ d'action du Comité ait été élargi pour inclure le racisme anti-palestinien (RAP) et le racisme anti-arabe. Neuf des treize recommandations du rapport se concentrent sur ces questions, déplaçant l'attention de l'islamophobie vers des questions politiques d'identité nationale. Ce glissement n'est pas utile et sape l'importance des témoignages sur le mandat initial de la commission : répondre aux préoccupations légitimes de la communauté musulmane du Canada en matière d'islamophobie.

Avner M. Emon, professeur à l'université de Toronto, a souligné cette confusion dans son témoignage, notant que le mandat du Comité souffre d'une « erreur de catégorie fondamentale ». Selon lui, la haine envers les Palestiniens ne doit pas être confondue avec l'islamophobie, car les Palestiniens ne sont pas synonymes de musulmans. Les conservateurs sont d'accord avec l'analyse du Dr Emon et pensent que la question du racisme anti-palestinien devrait être étudiée indépendamment, et non dans le contexte de l'islamophobie¹.

De nombreux groupes communautaires soutiennent également le point de vue des conservateurs. Par exemple, le Centre consultatif des relations juives et israéliennes (CIJA) a exprimé ses inquiétudes dans son mémoire du 21 juin 2024 : « Ce qui nous pousse à nous exprimer aujourd'hui, c'est la promotion d'un nouveau concept, celui du racisme anti-palestinien (RAP), dont l'objectif explicite est de nier l'expérience, l'identité

¹ Témoignages du Comité permanent de la justice et des droits de la personne - Témoignages No.108 - 44-1

et les valeurs juives, tout en rejetant et en diminuant le besoin réel de définir et de combattre l'islamophobie. »²

Le CIJA a également déclaré que la définition du RAP introduite par l'Arab Canadian Lawyers Association (ACLA) introduit des catégories basées sur l'origine nationale et l'opinion politique, qui divergent de la définition établie de l'antiracisme. Ils ont averti que cela « favorise un environnement de division au sein de la société canadienne en montant les groupes les uns contre les autres dans ce qui ressemble à un jeu à somme nulle de revendications concurrentes de discrimination. »³

De même, Janice LaForme de l'Alliance Combating Campus Antisemitism in Canada (ALCCA) a déclaré dans son mémoire du 21 juin 2024 que le concept du RAP est « gravement défectueux et portera atteinte aux droits et libertés des Canadiens, en particulier des Juifs canadiens et des sionistes non juifs. »⁴

Mark Sandler, également de l'ALCCA, a averti dans son mémoire du 21 juin 2024 que certains cherchent à utiliser la définition du RAP pour diaboliser le sionisme et les Juifs, en déclarant : « Ils cherchent souvent à définir le RAP de manière à inclure effectivement comme raciste toute contestation des récits palestiniens sur la création de l'État d'Israël ou sur les conflits qui ont suivi ». Il a conclu : « Il a fallu une décennie d'études, d'expertise et de consultations internationales pour élaborer la définition de l'antisémitisme de l'AIMH, l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste. Certains demandent maintenant à cette commission, qui a pour mandat d'examiner l'antisémitisme et l'islamophobie, de se prononcer sur le RAP. Cela n'entre pas dans le cadre du mandat du Comité. »⁵

Par conséquent, en s'éloignant du mandat initial de l'étude, l'accent mis sur les préoccupations légitimes de la communauté musulmane du Canada se trouve dilué, ce qui nuit aux précieux témoignages fournis par les personnes qui ont parlé spécifiquement de l'islamophobie. L'inclusion du RAP, comme l'ont souligné diverses organisations communautaires, introduit de nouvelles catégories complexes qui risquent de compliquer la conversation et de favoriser la division plutôt que l'unité. Des experts comme le Dr Avner Emon, ainsi que des organisations comme le CIJA et l'ALCCA, ont souligné que la question du racisme anti-palestinien justifiait une étude distincte et indépendante.

² https://hoccdc.sharepoint.com/sites/CMTE-441-JUST/DBCDocuments/JUST_EN_Brief_CentreforIsraelandJewishAffairs_Self-initiatedinquir_1934437.pdf

³ https://hoccdc.sharepoint.com/sites/CMTE-441-JUST/DBCDocuments/JUST_EN_Brief_CentreforIsraelandJewishAffairs_Self-initiatedinquir_1934437.pdf

⁴ <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/JUST/Brief/BR13226682/br-external/LaFormeJanice-e.pdf>

⁵ file:///C:/Users/CoultR.413/Downloads/JUST_EN_Brief_MarkSandler_Self-initiatedinquir_1934463.pdf

Malgré l'insistance des députés conservateurs sur l'importance de rester fidèle à l'objectif initial du Comité - se concentrer sur la compréhension et la lutte contre l'islamophobie, sans permettre aux questions politiques d'identité nationale d'éclipser les préoccupations légitimes des communautés marginalisées - nous pensons que ce rapport ne reflète pas pleinement cet objectif.

Recommandations au gouvernement du Canada

À la lumière des faits et de l'urgence de la situation, nous proposons les recommandations suivantes au gouvernement du Canada :

1. Le gouvernement du Canada doit adopter une position de principe et inébranlable concernant le conflit en cours en Israël. Les messages contradictoires actuels du gouvernement libéral - qui soutient Israël au sein des communautés juives tout en faisant des déclarations contradictoires aux groupes pro-palestiniens - ont profondément divisé les Canadiens. Cette approche politiquement opportune nuit à l'unité nationale. Le Canada doit présenter une politique étrangère unifiée et morale qui reflète son engagement en faveur de la paix, de la sécurité et de la justice pour toutes les parties concernées.
2. Nous demandons la suspension immédiate du financement des contribuables canadiens à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA) pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient jusqu'à ce qu'il soit vérifié qu'aucun dollar canadien ne soutient le terrorisme ou les organisations terroristes. Il est inacceptable que le gouvernement continue de financer l'UNRWA, malgré ses liens avec le Hamas et la promotion de sentiments anti-israéliens. Le Canada doit s'assurer que ses ressources ne sont pas utilisées pour financer la violence ou déstabiliser les efforts de paix.
3. S'il est important de favoriser l'empathie et la coexistence pacifique, la responsabilité de la promotion de la tolérance et de l'unité devrait incomber aux chefs religieux, et non au gouvernement. Ces derniers sont les mieux placés pour guider leurs communautés. Le gouvernement devrait soutenir ces efforts, plutôt que d'imposer des valeurs qui peuvent ne pas correspondre aux contextes culturels et religieux spécifiques des diverses communautés. Donner aux chefs religieux les moyens de promouvoir la compréhension est une approche plus efficace que l'imposition de politiques du haut vers le bas.
4. Bien que les initiatives visant à promouvoir la culture numérique, la pensée critique et la résistance à l'extrémisme soient importantes, les politiques d'IED ont eu des conséquences inattendues. Ces politiques ont souvent été utilisées pour marginaliser certains groupes et n'ont pas réussi à lutter efficacement contre la haine, comme le montre la hausse alarmante des incidents islamophobes et antisémites, une préoccupation constamment mise en évidence

par les témoignages devant ce Comité. Le gouvernement doit abolir les politiques d'IED et veiller à ce qu'elles ne perpétuent pas les divisions et ne nuisent pas à l'objectif de favoriser des communautés inclusives et respectueuses.

5. Au lieu d'introduire une nouvelle législation sur les crimes haineux, comme le suggèrent les recommandations, le gouvernement devrait se concentrer sur l'application des lois déjà en place. Le Canada dispose de cadres juridiques solides pour lutter contre les crimes de haine et la discrimination ; le problème réside dans leur application incohérente. Le gouvernement doit se montrer plus sévère à l'égard de la criminalité, en veillant à ce que les lois existantes soient appliquées de manière cohérente et efficace afin de lutter contre la montée de la violence et de la discrimination motivées par la haine.

Ces recommandations visent à guider le Canada vers une approche plus cohérente et fondée sur des principes pour lutter contre toutes les formes de haine. Les politiques du Canada doivent donner la priorité à la sécurité et à la dignité de tous les Canadiens, y compris des communautés musulmanes. En prenant des mesures immédiates pour lutter contre les crimes haineux, renforcer l'application de la loi et assurer le leadership du Canada dans les efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme et la haine, nous pouvons favoriser une société plus juste, plus sûre et plus inclusive pour tous.

Conclusion

L'antisémitisme et l'islamophobie sont des maux qui doivent être éradiqués. Il est de notre devoir moral, en tant que Canadiens et en tant que parlementaires, de les dénoncer et de veiller à ce que les auteurs de ces actes odieux en subissent les conséquences. Le leadership conservateur garantirait que les forces de l'ordre disposent des outils appropriés pour lutter contre la haine et que ces lois soient appliquées de manière cohérente.

Les conservateurs estiment qu'il faut d'abord bien comprendre ce qu'implique le RAP et s'assurer que celui-ci n'entre pas en conflit avec d'autres formes de discrimination reconnues par le droit canadien. En particulier, elle ne doit pas entrer en conflit avec la définition de l'antisémitisme de l'AIMH. L'accent mis sur le RAP et le racisme anti-arabe dans ce rapport détourne l'attention de l'important témoignage sur l'islamophobie, et nous sommes d'accord avec le Dr Emon pour dire que le mandat du comité souffre d'une « erreur de catégorie fondamentale » en s'élargissant au-delà de son objectif initial.⁶

Nous soutenons les recommandations du rapport concernant l'islamophobie, mais nous pensons que l'étude aurait dû rester centrée sur cette question et ne pas être

⁶ Témoignages du Comité permanent de la justice et des droits de la personne - Témoignages No.108 - 44-1

détournée vers des questions politiques d'identité nationale. Il est important de noter que les conservateurs ne sont pas les seuls à partager ce point de vue ; de nombreux membres de la communauté et d'organisations ont soutenu notre préférence pour une approche plus étroite, comme c'était l'objectif initial de cette étude.

Opinion dissidente du Bloc Québécois

Tout d'abord, le Bloc Québécois salue les membres du Comité, les greffiers, les analystes et l'ensemble du personnel de la Bibliothèque du Parlement pour le professionnalisme dont ils ont fait preuve et le travail qu'ils ont accompli au cours de cette étude. Nous remercions tous les témoins et citoyens qui ont nourri le débat et les réflexions, sans lesquels cette étude n'aurait pas été possible.

Conformément à la motion du 21 mars 2024, le Comité a convenu qu'elle mènerait deux études, l'une sur l'islamophobie et l'autre sur l'antisémitisme. Par souci d'équité et en raison du climat social exacerbé par la guerre entre l'État d'Israël et le Hamas et en considération des tensions sur certains campus, le Comité a convenu qu'il mènerait ces deux études de manière synchronique. Le Bloc Québécois a appuyé et participé activement à la démarche du Comité.

Le Bloc Québécois déplore vivement la dérive du Comité qui n'a pas su résister à la tentation de transformer cette étude importante en procès de la société québécoise et s'oppose en conséquence au présent rapport.

LAÏCITÉ QUÉBÉCOISE

La première recommandation du présent rapport propose de mettre en œuvre les recommandations du rapport intitulé *Combattre la haine : L'islamophobie et ses répercussions sur les musulmans au Canada* publié par le Comité sénatorial permanent des droits de la personne en 2023. Or, ce rapport du Sénat véhicule des conceptions erronées au sujet de la nation québécoise et de ses choix, dont les suivantes :

- Le Sénat affirme que la laïcité québécoise impose une discrimination religieuse plutôt que le respect de la neutralité religieuse, alors que la loi est fondée sur la liberté de conscience et la liberté de religion.
- Le Sénat dénonce le recours à la disposition de dérogation, qui est pourtant une prérogative constitutionnelle du Québec sans laquelle de nombreuses avancées sociales et historiques du Québec, tels la *Loi sur la relève agricole*, la *loi sur l'équité en matière d'emploi*, la Cour des petites créances, le tribunal de la jeunesse, n'auraient pas vu le jour. Or, les membres du Sénat canadien, eux-mêmes non-élus, remettent en question la légitimité de ces choix, que l'Assemblée nationale du Québec était légitimement fondée de faire en se prévalant de la disposition de dérogation.
- Le Sénat suggère erronément que la disposition de la *Loi sur la laïcité de l'État* sur l'interdiction du port d'un signe religieux par les personnes dans l'exercice de leurs fonctions s'appliquerait inégalement ou viserait un groupe ou une confession

particulière. Or, la loi ne vise aucune confession, s'applique également à tous les citoyens et est fondée sur l'égalité de tous les citoyens et citoyennes. Cette accusation est infondée et grave.

- Le Sénat a aussi ajouté des propos critiquables du modèle québécois en affirmant: « le comité a été choqué d'apprendre qu'elle [la loi] a également enhardi indirectement des groupes et des individus racistes marginaux ». Le Sénat, en rendant la laïcité québécoise responsable des intentions et des actes racistes dans la société, a erré et démontre une grande incompréhension de la nation québécoise.
- Le Sénat s'est également permis de suggérer que la discussion démocratique québécoise est elle-même une source de danger pour les personnes victimes de crimes haineux en rapportant que « le débat public sur la laïcité et les symboles religieux est étroitement lié à l'augmentation des crimes haineux ». Il est peut-être compréhensible que des législateurs non élus aient en aversion la conversation démocratique, mais nous le déplorons. Il est aisé au pouvoir qui ne repose pas sur le consentement du peuple de s'en tenir loin.
- Le Sénat a aussi affirmé : « En fin de compte, la Loi 21 a poussé de nombreux musulmans à quitter le Québec afin de profiter de possibilités de carrière offertes ailleurs et de mieux s'intégrer à la société ». Ceci relève de la désinformation.
- Finalement, le Sénat a jugé bon de reprendre les propos de l'ancien maire de Calgary Naheed Nenshi qui a invité le Sénat à condamner « sans ambages les lois sectaires d'un bout à l'autre du pays, y compris [la Loi 21] au Québec ». Ainsi, contre toute logique et sans assise raisonnable, le Sénat a jugé bon que la *Loi sur la laïcité de l'État* soit qualifiée de sectaire.

Quels que soient les qualificatifs médisants que des militants canadiens peuvent imaginer pour exprimer leur rejet des lois québécoises, un fait demeure : le Parlement canadien n'a pas la légitimité de s'attaquer aux lois du Québec. Des citoyens et citoyennes du Québec peuvent légitimement s'opposer, en tout ou en partie, à une loi comme la *Loi sur la laïcité de l'État*. Ils participent à une conversation démocratique qui appartient à la nation québécoise et qui influence des décisions qui sont prises à l'Assemblée nationale du Québec, qui est composée de députés élus au suffrage universel par le peuple québécois et qui tient sa légitimité de ce dernier.

La question est donc la suivante : la Chambre des communes souhaite-t-elle réellement s'associer au Sénat et, ainsi, endosser de tels propos à l'égard de la nation québécoise ? Adopter le présent rapport du Comité de la Justice équivaut à faire précisément cela.

Dans le cadre même du présent rapport du Comité sur la Justice, les propos rapportés par certains témoins au sujet des lois québécoises, en particulier la *Loi sur la laïcité de l'État*, induisent en erreur les membres du Comité au sujet de la raison d'être et des effets de la laïcité. La présentation n'en est pas objective, n'est pas fondée sur le contenu de la *Loi*, ni sur la littérature au sujet de la laïcité de l'État.

À cet égard, la citation de la représentante spéciale du Canada chargée de la lutte contre l'islamophobie, madame Amira Elghawaby, est révélatrice et déplorable. Madame Elghawaby, fonctionnaire fédérale nommée par le premier ministre du Canada, affirme que la loi québécoise sur la laïcité de l'État crée des « citoyens de deuxième classe » et que la *Loi* « donne immédiatement la permission à ceux qui pourraient avoir un point de vue discriminatoire de traiter ces citoyens différemment des autres ».

Ces propos sont erronés, malhonnêtes et nuisibles à la cohésion sociale. Madame Elghawaby, ou quiconque, serait incapable de démontrer qu'une loi québécoise inciterait des personnes à en discriminer d'autres.

Le Comité manque de considération et se fourvoie en suggérant que la laïcité serait incompatible avec la démocratie libérale. La laïcité est un principe humaniste et démocratique qui repose sur quatre éléments fondamentaux :

- La neutralité religieuse de l'État;
- La séparation de l'Église et de l'État;
- L'égalité des citoyennes et des citoyens;
- La liberté de croyance des citoyennes et des citoyens.

Le Canada a choisi le modèle de neutralité religieuse, où les appartenances religieuses peuvent s'exprimer au sein de l'État, incluant par les titulaires des emplois publics en position d'autorité. La tradition juridique canadienne s'inspire largement de la tradition britannique. Or, la Grande-Bretagne est un pays où il y a une religion d'État (anglicane en Angleterre, presbytérienne en Écosse), dont le souverain est le gardien. Ne pouvant sortir la religion de l'État, la seule façon pour le Royaume-Uni de composer avec la diversité religieuse était de permettre à toutes les religions d'y avoir une place. C'est le modèle que le Canada a reproduit.

Le Québec, qui a une tradition juridique différente et une expérience historique unique, a choisi un autre modèle : celui de la laïcité. Ce choix est légitime et est celui qui est favorisé par plusieurs États démocratiques. La Cour européenne des droits de l'homme a été saisie à quatorze reprises de questions relatives à l'interdiction des signes religieux dans le

système d'éducation. Dans tous les cas, elle a jugé ces lois conformes aux droits fondamentaux, notamment ceux qui concernent la liberté de conscience et de religion.¹

Au Québec, la laïcité n'est pas un obstacle au respect de la diversité, elle en est une condition. C'est parce que la société québécoise est plurielle et que les citoyens, égaux devant la loi, y jouissent de la liberté de conscience et de croyance, que l'État et ses agents sont soumis à un devoir de réserve. Ceci est d'autant plus important dans notre réseau de l'éducation, où nous défendons le droit des élèves québécois à une instruction publique laïque. Par-là, la *Loi sur la laïcité de l'État* participe au développement du processus de laïcisation de l'école québécoise, qui s'est amorcé avec la création du ministère de l'Éducation et du système public d'éducation en 1964.

Nous comprenons que la philosophie politique et la conception de la citoyenneté qui sous-tendent la conception québécoise de la laïcité, peuvent être étrangères aux Canadiens qui sont influencés d'abord par un libéralisme d'origine anglo-américaine. Que ces derniers soient ou non intéressés à connaître la riche histoire du Québec, afin de mieux comprendre les discussions et les débats qui animent sa société, rien ne les autorise à se faire les juges des choix démocratiques du Québec. De surcroît, les propos qui assimilent les choix démocratiques des Québécoises et des Québécois à une forme d'intolérance qui serait indissociable de la nation, sont eux-mêmes l'expression d'une incompréhension, produit d'un biais culturel, qui se doit d'être dénoncée.

Tout bien considéré, le Parlement fédéral n'est pas habilité à juger les lois québécoises et la Chambre des communes ne devrait pas répéter l'affront du Sénat, qui a participé à la dévalorisation du caractère distinct du Québec, en plus d'étaler publiquement son ignorance de la société québécoise et son incompréhension absolue des problèmes politiques et philosophiques qui sont au cœur de la discussion démocratique au Québec.

RECOMMANDATIONS SUIVANTES

Le Bloc Québécois est un parti profondément attaché aux valeurs et institutions démocratiques. Le projet indépendantiste que nous portons est démocratique, inclusif et respectueux des droits et libertés de la personne. Notre action politique est guidée par des principes humanistes et par un souci permanent pour la valeur, la dignité et l'autonomie des personnes. À chaque occasion et autant de fois qu'il est nécessaire, nous dénonçons le plus vigoureusement, toutes les formes de discours haineux ainsi que les crimes à caractère haineux.

Au Québec comme au Canada, la discrimination et la haine n'ont pas leur place et c'est à juste titre que les pouvoirs publics prennent des actions pour les dénoncer et les

¹ Entre autres, les décisions suivantes : *Mikyas et autres c. Belgique* (req. n°50681/20), *Ebrahimian c. France* (req. n°64846/11). *Dogru c. France* (req. n°27058/05). *Leyla Şahin c. Turquie* (req. n°44774/98).

combattre. L'attaque meurtrière à la grande mosquée de Québec, l'attaque au camion bélier contre une famille musulmane à London en Ontario, comme les séries d'incidents violents, ainsi que les menaces et la haine en ligne, au-delà de leurs effets dévastateurs et concrets sur les victimes et leurs proches, inspirent, et nous le comprenons très bien, un sentiment d'insécurité auprès de certaines personnes de culture ou de confession musulmane.

Si l'exercice d'enquête du comité, en particulier les témoignages entendus et les nombreux mémoires déposés, permet d'informer les décideurs et d'envisager des pistes d'action utiles et pertinentes, le Bloc Québécois juge que les recommandations à la Chambre et au gouvernement qui figurent au rapport principal, ne constituent pas une réponse adaptée.

Au Canada, les compétences législatives sont partagées entre le Parlement du Canada et les assemblées législatives des provinces et chacun est souverain dans les champs de compétence exclusifs qui lui ont été accordés. La lutte contre les discriminations, le racisme et la promotion des droits individuels et collectifs, ne sont pas des domaines de compétence spécifiques et les problèmes et les actions publiques qui souhaitent y répondre, doivent être rattachés aux compétences de l'un ou l'autre ordre de gouvernement.

Or, nombre des recommandations au rapport principal proposent des actions publiques qui relèvent des compétences exclusives du Québec et des provinces. Le gouvernement fédéral a pourtant ses propres responsabilités en matière de lutte contre le racisme et de promotion des droits. Au premier chef, son autorité législative en matière criminelle lui permet de sévir contre les actes et discours haineux. À cet effet, le Bloc Québécois a proposé des mesures législatives afin de lutter de manière plus efficace contre les crimes haineux. De même, sa compétence en matière de télécommunications, ce qui comprend la communication en ligne, lui octroie toute la latitude nécessaire afin de se pencher sur l'aspect crucial du problème du racisme qu'est l'expression de la haine en ligne.

Aussi, le gouvernement canadien, en tant que premier employeur au Canada, doit favoriser des milieux de travail exempts de discrimination et il lui incombe d'agir pour les milieux de travail qui sont sous sa juridiction.

Le Bloc Québécois estime qu'il est inutile et contre-productif aux parlementaires d'émettre des recommandations d'action publique dans des domaines qui ne relèvent pas de la compétence du Parlement du Canada. Cette pratique de plus en plus courante au sein des comités de la Chambre des communes, est d'autant plus regrettable lorsque les problèmes publics dont il est question sont d'une haute importance, comme c'est le cas en matière de protection des droits fondamentaux et de lutte contre les discriminations, la haine et la violence. Ces problèmes appellent justement une réponse publique adaptée, c'est-à-dire réaliste et efficace.

Il est maintenant devenu commun à la Chambre d'ajouter maladroitement l'expression « dans le respect des compétences des provinces » ou une expression similaire, lorsque l'on sait que la proposition que l'on émet ne respecte pas ces champs de juridiction. Évidemment, dire qu'on ne commet pas de faute juste avant de la commettre, ne change strictement rien au résultat. Cette pratique révèle soit une disposition peu honorable des parlementaires à l'égard de la Constitution et des fondements mêmes du fédéralisme canadien qui trahit un penchant favorable au développement d'un État centralisé, soit un aveu d'échec annoncé de la politique qu'ils entendent promouvoir, soit les deux à la fois. Le Bloc Québécois n'adhère pas à cette approche qui n'honore pas l'institution en plus de manquer d'égards envers la population qui est en droit d'attendre que les pouvoirs publics apportent des solutions adaptées et conséquentes aux problèmes réels qui sont vécus.

En tant qu'indépendantistes québécois agissant sur la scène politique fédérale, nous comprenons parfaitement l'insatisfaction qui peut être ressentie vis-à-vis du caractère fondamentalement dysfonctionnel du régime fédéral canadien. Ceci ne change toutefois pas ce fait fondamental à l'élaboration des politiques publiques, que la réussite d'une politique nécessite la prise en compte adéquate de l'environnement institutionnel et de la réalité sociale dans lesquels elle s'inscrit et est appelée à se déployer.

Ainsi, le Bloc Québécois est favorable à certaines des recommandations qui permettraient au gouvernement fédéral d'améliorer ses pratiques et ses politiques, de mobiliser l'appareil public dans la lutte contre la discrimination et la haine et de modifier les lois, notamment le *Code criminel*, afin de mieux protéger les personnes et les communautés contre les actes et les crimes haineux.

À ce chapitre, le Parlement devrait favoriser la proposition du Bloc Québécois visant à éliminer l'exception religieuse de la loi qui permet les propos haineux ou incitant à la violence. Le député de Lac-Saint-Jean et porte-parole en matière d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté, ainsi que Droits de la personne, a présenté le projet de loi C-373, *Loi modifiant le Code criminel*. Ce texte modifie le *Code criminel* afin d'éliminer comme moyen de défense contre l'infraction de fomenter volontairement la haine, le fait qu'une personne a, de bonne foi, exprimé une opinion sur un sujet religieux ou une opinion fondée sur un texte religieux auquel elle croit, ou a tenté d'en établir le bien-fondé par argument. Plusieurs témoins ont accueilli favorablement ce projet de loi et le Bloc Québécois estime qu'il aurait été nécessaire que cela fasse partie des recommandations de ce rapport.

Nous sommes, par ailleurs, défavorables aux recommandations qui suggèrent une intervention fédérale dans les compétences exclusives du Québec, notamment dans le domaine de l'éducation. Il est inacceptable que le gouvernement fédéral s'invente des droits de regard sur l'administration des établissements scolaires, notamment en matière d'embauche et de contenus des programmes d'études. L'appui de certains, voire une

majorité de parlementaires fédéraux à ces propositions inquiétantes, mérite d'être dénoncé.

Le Bloc Québécois souhaite en particulier affirmer son profond désaccord avec la recommandation n°13 du Rapport du comité. Cette dernière, en plus d'être une intrusion flagrante dans le champ de compétence exclusif du Québec et des provinces en matière d'éducation, demande « d'augmenter la représentation des membres du corps professoral musulmans et musulmanes, palestiniens, palestiniennes et arabes ». Il est inconcevable que des universités québécoises et canadiennes se voient imposer un quota de professeurs musulmans, palestiniens ou arabes et jamais le Bloc Québécois n'appuiera l'idée que les professeurs soient nommés en fonction de leur religion ou de leur ethnicité, au lieu de leur savoir et de leur compétence. Cette recommandation va complètement à l'encontre de la liberté académique et de l'autonomie des établissements d'enseignement postsecondaire.

Nous ajoutons que cette proposition d'imposer des embauches ethniques et religieuses dans les universités provient manifestement d'une demande de Mme Amira Elghawaby, représentante spéciale du Canada chargée de la lutte contre l'islamophobie, en septembre 2024. L'Assemblée nationale du Québec, dès le 17 septembre 2024, a adopté une motion à l'unanimité afin de dénoncer les propos de Mme Elghawaby. Également, le Bloc Québécois avait aussitôt exprimé son opposition ferme à la demande de Mme Elghawaby.

De façon générale, le rapport semble taire un fait important, à savoir que le Québec déploie ses propres politiques de lutte contre les discriminations, de défense et de promotion des droits et que ces questions sont aussi l'objet de l'attention des élus de la nation québécoise qui siègent au sein du Parlement du Québec. Le gouvernement du Québec est et doit demeurer le maître d'œuvre de la lutte contre le racisme au Québec. Si le sujet étudié par le Comité est important pour la nation canadienne comme pour la nation québécoise, il importe d'établir que nos deux nations entretiennent des conversations démocratiques parallèles et distinctes sur les aspects de la question qui leur sont fondamentaux.

Le vivre-ensemble, l'aménagement de la diversité sociétale, le dialogue interculturel, la souveraineté culturelle et linguistique, l'intégration des personnes immigrantes, la laïcité de l'État, la protection et la promotion des droits ainsi que la lutte contre les discriminations, sont tous des sujets fondamentaux pour la nation québécoise.

Comme énoncé par *la Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec*, le Québec est souverain dans les domaines de compétence qui sont les siens. L'Assemblée nationale est composée de députés élus au suffrage universel par le peuple québécois et elle tient sa légitimité de ce peuple dont elle

constitue le seul organe législatif qui lui soit propre. Toutes les questions relatives à l'avenir du peuple québécois relèvent des droits et prérogatives de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale n'a pas adhéré à la *Loi constitutionnelle de 1982* et a unanimement et formellement réaffirmé, à l'occasion du trentième anniversaire de ce coup de force constitutionnel, qu'elle n'a jamais adhéré à cette loi qui a eu pour effet de diminuer les pouvoirs et les droits du Québec sans son consentement et qu'elle demeure toujours inacceptable pour le Québec.

Au Québec, la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* établit et protège, entre autres, les droits fondamentaux. Elle protège le droit à la dignité et à l'égalité de tout être humain. Elle interdit toute discrimination mettant en cause, notamment, l'origine ethnique ou nationale et la couleur de la peau.

La *Charte québécoise*, à l'article 9.1, précise également que « Les droits et libertés de la personne s'exercent dans le respect des valeurs démocratiques, de la laïcité de l'État, de l'importance accordée à la protection du français, de l'ordre public et du bien-être général des citoyens du Québec ».

En conséquence, le Parlement fédéral doit se garder de légiférer sur ces questions qui sont fondamentales pour le peuple québécois.

Si le Canada entend entretenir des relations harmonieuses avec la nation québécoise, ses élus doivent reconnaître l'engagement résolu du Québec à respecter les droits et libertés de la personne, se souvenir que le Québec n'a pas adhéré à la *Loi constitutionnelle de 1982*, puis exercer une pratique de fédéralisme asymétrique fondé sur la reconnaissance de la nation québécoise, par la Chambre des communes.

Cette reconnaissance devrait notamment se matérialiser par l'adoption d'une législation fédérale qui affirmerait que la *Loi sur le multiculturalisme canadien* ne s'applique pas au Québec, que les Québécois forment une nation et que, de ce fait, ils ont en main tous les outils nécessaires à la définition de leur identité, à l'affirmation du pluralisme et à la protection de leurs valeurs communes.

À cet égard, le Bloc Québécois a déposé une telle législation à la Chambre des communes à plusieurs reprises. La dernière occasion était celle du projet de loi C-226, *Loi modifiant la Loi sur le multiculturalisme canadien*, pendant la 43e législature. Malheureusement, le mercredi 9 juin 2021, les parlementaires des partis canadiens, incluant leurs représentants fédéralistes pour le Québec, ont voté contre cette proposition du Bloc Québécois.

En conclusion, la politique fédérale de lutte contre les discriminations ne serait pas seulement plus efficace si elle prenait mieux en compte les responsabilités respectives des diverses autorités publiques impliquées, elle pourrait aussi devenir plus cohérente, si elle reconnaissait le caractère plurinational du Canada et acceptait de déployer une politique territorialement différenciée pour le Québec.